

Fresque plafond théâtre

# Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 4 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 23 février 2024.

**Étaient présents :** M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET (à partir de la question n°2), M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint  
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

**Étaient excusés :** Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER (pour la question n°1)  
Mme Alixia BEAUTÉ avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT  
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER  
M. Eric LANÇON avec pouvoir à Mme Sidonie MARCHAL

**Secrétaire de séance :** Mme Priscilla BORGERHOFF

**Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :**

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ - Mme Marie-Pierre CALONNE – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. David HERMET - Mme Manon BOUHOT – Mme Ilhame AOUAD – M. Laurent LABYDOIRE – Mme Sylvie GRAU – M. Mokhtar AGOUNE

## **Madame le Maire**

Chers collègues, je déclare cette séance ouverte.

Ont donné procuration : Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Léopoldine ROUDET à Alexandre GAUTHIER jusqu'à son arrivée, Alixia BEAUTÉ à Christine SCHMITT, Eric LANÇON à Sidonie MARCHAL.

La secrétaire de séance sera Priscillia BORGERHOFF.

Je vous demande d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu ici même le mardi 2 avril à 18h. C'est donc le lendemain du lundi de Pâques.

Question n°1 « Conseil Municipal – Installation de Madame Brigitte JACQUEMIN – Conseillère Municipale ».

### **1. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MADAME BRIGITTE JACQUEMIN – CONSEILLERE MUNICIPALE**

#### **Madame le Maire expose :**

Suite au décès de notre regrettée collègue Anne POCHOUNY, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal. Vous le savez, comme la loi l'exige, c'est le candidat immédiatement placé après la dernière personne qui est donc installé. Il s'agit de Brigitte JACQUEMIN qui habite dans le quartier de la Chiffogne et à qui nous souhaitons la bienvenue.

On s'est rencontrées dernièrement pour parler un petit peu de la vie de la collectivité et puis des missions d'un Conseiller Municipal. C'est avec plaisir que l'on vous accueille, que l'on vous souhaite la bienvenue et puis une bonne intégration dans notre équipe.

Puis, on accueille aussi un très, très jeune élu, enfin, qui n'est pas vraiment élu, mais que l'on autorise à être ici puisque son grand-père, Conseiller Municipal, est chargé de garde !

#### **Monsieur Bernard LACHAMBRE**

Merci pour son accueil. Je vous quitterai peut-être si c'est un petit peu trop long. Vous allez y gagner que je n'intervienne pas trop parce que je ne voudrais pas que ce soit trop long !

## **Madame le Maire**

Oh, c'est bien ! Il faut le faire venir à chaque fois, Monsieur LACHAMBRE !

Question n°2 « Commissions Municipales – Nomination de membres suite à l'installation de Madame Brigitte JACQUEMIN ».

### **2. COMMISSIONS MUNICIPALES – NOMINATION DE MEMBRES SUITE A L'INSTALLATION DE MADAME BRIGITTE JACQUEMIN**

#### **Madame le Maire expose :**

Cela concerne toujours l'installation de Brigitte JACQUEMIN. Si vous en êtes d'accord, on votera cette délibération à main levée. Il s'agit donc de la nomination de Madame JACQUEMIN dans les différentes commissions municipales. Elle prendra donc la place d'Anne POCHOUNY à la Commission n°2 « Economie – Commerce – Tourisme – Animation – Sports - Vie associative – Culture – Patrimoine - Relations Internationales » et à la Commission n°3 « Enfance – Jeunesse -

Affaires Scolaires - Enseignement supérieur – Emploi – Formation - Vie des quartiers - Affaires Sociales ».

Voilà. Alors, si vous en êtes d'accord, nous voterons à main levée. Y-a-t-il des oppositions pour ce vote à main levée ? Je n'en vois pas.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Donc, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°3 « Conseil Municipal – Représentations du Conseil Municipal à différents organismes ».

**3. CONSEIL MUNICIPAL – REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A DIFFERENTS ORGANISMES**

**Madame le Maire expose :**

En matière de représentations, nous devons, suite au décès d'Anne POCHOUNY, changer la représentation au sein de l'école maternelle Gambetta. Je vous propose Brigitte JACQUEMIN.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°4 « Conseil Municipal – Modification du Règlement Intérieur – Expressions politiques dans les supports de communication de la Ville – Page Facebook et site Internet ».

**4. CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – EXPRESSIONS POLITIQUES DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE – PAGE FACEBOOK ET SITE INTERNET**

**Madame le Maire expose :**

Il s'agit de la modification du Règlement Intérieur dans les expressions politiques des supports de communication de la Ville, et notamment la page Facebook et le site Internet. Vous savez que dans les communes de plus de 1 000 habitants, chaque fois qu'il y a une expression dans un magazine ou sur un support de communication, nous sommes dans l'obligation de proposer aux listes qui ont obtenu moins de voix que la liste majoritaire d'être représentées par un article ou une tribune dans les différents supports de communication. Donc nous avons aujourd'hui le magazine municipal, le site Internet et la page Facebook. Jusqu'à présent, toutes les expressions des différents groupes se retrouvaient dans le magazine municipal et sur le site Internet, et nous pensons que la page Facebook est un organe de communication et d'information concernant la gestion de la commune. Aussi, nous vous proposons d'intégrer les différents groupes dans cette page Facebook avec la parution d'un post bimestriel sur la page Facebook de la Ville en février, avril, juin, août, octobre et décembre, qui

s'appellerait « Expression des groupes politiques », qui contiendrait un lien qui amènerait à la page du site Internet dédiée aux tribunes. Donc c'est bien une tribune distincte de celle qui paraît dans le magazine, et le nombre de caractères affectés à chaque groupe est identique à celui du magazine, c'est-à-dire c'est 1 370 signes pour la liste « Montbéliard en commun, écologique et solidaire » et 694 pour la liste « Montbéliard au Cœur ».

Y-a-t-il des remarques ? Madame CHIAPPA KIGER.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Oui, bonjour, Madame le Maire, mes chers collègues. Je salue aussi l'arrivée de Madame JACQUEMIN, bienvenue au sein de cette instance.

Je vais quand même évoquer ce point, parce que mon collègue Eric LANÇON n'est pas là, c'était quand même un peu son combat, il vous a beaucoup écrit pour rétablir un peu les droits d'expression de l'Opposition. Cela arrive quand même un peu tardivement, on est quand même en 2024. Il vous avait interpellé plusieurs fois sur ce sujet-là. On n'a pas été dans une démarche procédurière, cela ne nous ressemble pas, on s'est toujours placés dans une position de respect républicain. C'était important pour nous, et ces droits d'opposition doivent être respectés. C'est chose faite aujourd'hui. Toutefois, il avait relayé aussi une autre demande. Comme vous nous avez écarté du « bilan mi-mandat », du bulletin municipal « bilan mi-mandat », où il n'y avait pas de parole de l'Opposition, il vous avait proposé qu'un espace spécial distinct de la tribune habituelle soit réservé à l'Opposition dans un magazine à venir. Le contenu, évidemment, porterait uniquement sur les projets évoqués dans ce document. Je pense que c'était une demande importante, parce que depuis quatre ans, vous nous avez exclu des réseaux sociaux, c'est une chose, mais vous nous avez surtout exclu, la parole de l'Opposition a été exclue lors de l'émission de ce document de mi-mandat qui est un document important que les Montbéliardais ont certainement gardé, et la parole de l'Opposition n'y apparaissait pas. Je pense que pour nous, c'est important aussi que cela soit rétabli à ce niveau-là, pour que notre parole soit entendue partout à Montbéliard.

**Madame le Maire**

On va regarder ce que l'on peut faire. On va regarder. Toutefois, je voudrais vous rappeler quand même un petit peu le passé. Je n'ai fait que reprendre la manière dont vous fonctionniez à l'époque. Il y a eu pas mal de documents qui sont sortis lorsque vous étiez aux affaires, où l'Opposition n'a jamais eu son mot à dire ou à écrire. Voilà. On ne va pas revenir sur il y a quinze ans. Toutefois, je tiens quand même à souligner qu'il est plus facile de dire aux autres ce qu'il faut faire que de le faire en réalité. Mais je m'engage à regarder. Et c'était déjà obligatoire à l'époque.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

D'abord, vous ne l'avez peut-être pas demandé avec autant d'instance que Monsieur LANÇON, mais au-delà de cela, ce n'est pas parce que l'on faisait quelque chose de mal ou incorrect, que vous êtes obligé de réitérer ou de poursuivre. Je veux dire, vous pouvez aussi marquer de votre empreinte...

**Madame le Maire**

Être plus intelligent que vous, vous dites !

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Plus intelligente, je ne sais pas, mais en tout cas, plus respectueuse, peut-être. Ce n'est pas la peine de suivre nos mauvaises intentions ou... En plus, maintenant, on est sur le deuxième mandat, bien entamé, le deuxième mandat. Vous êtes toujours en train d'évoquer notre mandat. Je sais bien que vous en avez certainement souffert, je vois bien le traumatisme mais à un certain moment, Si, Madame le Maire parce que vous l'évoquez toujours, ce n'est pas parce que l'on faisait parfois mal les choses que vous êtes obligé de faire la même chose, de nous copier. Voilà, changez de modèle.

**Madame le Maire**

D'abord, je ne vous copie pas sur tout. Heureusement, d'ailleurs, parce que l'on ne serait pas bien du tout, du tout.

- Léopoldine est arrivée donc, tu n'as plus de pouvoir, Alexandre -

Je vais laisser la parole à Marie-Rose GALMES qui a une excellente mémoire aussi. Bien sûr que l'on n'est pas forcément très heureux quand on est dans l'Opposition. Y étant passé pendant six ans, je sais bien que c'est beaucoup plus agréable d'être dans la Majorité et qu'il y a parfois des moments qui ne sont pas forcément très agréables. Néanmoins, je crois, mais Marie-Rose nous le dira, que l'on avait rappelé les choses. Puis cela fait quand même du bien que les Conseillers Municipaux ici présents, qui n'étaient pas tous là entre 2008 et 2014 ou 2014 et 2020, soient informés de la manière dont vous travailliez à l'époque. Moi, je pense que c'est bien, sans revenir là-dessus de manière incessante. Si vous voulez, on ne peut pas reprocher aux gens de faire des choses que, soi-même, la main sur le cœur et avec plein de bonnes intentions, on n'a pas été capable de faire à l'époque. Bon, toutefois, vous reconnaissez qu'à l'époque, ce n'était pas forcément très bien. Alors, c'est déjà bien.

Marie-Rose GALMES.

**Madame Marie-Rose GALMES**

Oui, Madame CHIAPPA KIGER....

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

CHIAPPA !

**Madame Marie-Rose GALMES**

J'ai effectivement une excellente mémoire et je me rappelle m'être fendue de plusieurs courriers pour demander plus de droits d'expression de l'Opposition, puisqu'à l'époque, il y avait des règles qui existaient déjà. Vous parlez de respect mais à l'époque, je n'ai jamais eu aucune réponse, ni accusé de réception à mes divers courriers sur ce thème-là et sur d'autres.

**Madame le Maire**

Voilà. Bien. Monsieur PONCET.

**Monsieur Alain PONCET**

En fait, cela a été rendu obligatoire par une loi du 7 août 2015, en réalité.

**Madame le Maire**

Monsieur TIRELLI, je vois que vous êtes au fond de la salle du Conseil Municipal mais cela n'est pas autorisé au public, si vous voulez bien monter à la tribune. Voilà. Je vous en prie. Il y a un escalier juste derrière vous. Voilà. Excusez-moi. Je vous écoute, Monsieur PONCET.

**Monsieur Alain PONCET**

Juste pour préciser que c'est devenu une obligation à partir de 2015. Cela a été légiféré en date du 7 août 2015 par la loi 2015-991, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Voilà.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Nous n'étions pas parfaits, mais nous ne pouvions pas anticiper la loi !

**Madame le Maire**

Écoutez, on ressortira l'article de loi, Monsieur PONCET, parce que je suis quand même très, très étonnée de ce que vous dites. Cela doit être quelque chose de tout à fait particulier dans la communication dont vous nous parlez, là. Je suis très étonnée.

## **Monsieur Alain PONCET**

A vérifier.

## **Madame le Maire**

Oui. A vérifier, sérieusement. Bien. Alors, tout le monde a dit ce qu'il avait à dire. On peut passer au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

## **Madame le Maire**

Question n°5 « Château Montbéliard Wurtemberg – Commission d'Appel d'Offres dédiée – Election des membres ».

### **5. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DEDIEE – ELECTION DES MEMBRES**

#### **Madame le Maire expose :**

Vous connaissez tous maintenant le projet du Château qui va donc entamer la phase 2. La phase 1, vous savez que c'est l'ouverture du circuit historique à la fin de l'année, cela sera le cadeau de Noël 2024 et cela s'inscrit donc bien dans le cadre de la Capitale Française de la Culture parce que le mois de décembre appartient encore à l'année 2024.

Et, nous devons bien sûr anticiper les futurs travaux qui vont avoir deux phases. La phase opérationnelle a commencé en 2022. Et la phase n°2 se déroulera de 2025 à 2030.

Afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre en charge de la phase 2 du projet de reconversion du Château, il convient aujourd'hui de lancer une procédure de concours. Un jury de concours émettra un avis pour éclairer les choix de la maîtrise d'ouvrage sur le projet et il sera composé des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville, d'au moins un tiers des membres possédant la qualification professionnelle requise des candidats ou leurs équivalents, de personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours. Par délibération du mois de mai 2020, le Conseil Municipal a élu les membres appelés à siéger de façon permanente à la CAO, ainsi que leurs suppléants, aux fins d'attribuer les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure au seuil européen. Et le Code des Collectivités Territoriales dit que l'on peut instituer des Commissions d'Appel d'Offres dédiées par type de projet, ce qui est le cas pour le Château. Il vous est donc proposé ce soir de mettre en place une commission dédiée pour le concours et plus largement pour le projet de reconversion du site du Château, compétente à partir de son installation.

Cette commission serait composée donc du Maire -moi-même-, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour les membres titulaires, nous proposons Alexandre GAUTHIER, Philippe TISSOT, Eddie STAMPONE et Frédéric ZUSATZ. En membres suppléants, nous proposons Gisèle CUCHET, Christine SCHMITT, Evelyne PERRIOT et Rémi PLUCHE. Et je demande à l'Opposition de nous proposer un nom en titulaire et un nom en suppléant. Qui est-ce qui nous répond ? Oui, Madame CHIAPPA KIGER.

## **Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

M. Eric LANÇON souhaite rester titulaire de cette commission.

## **Madame le Maire**

Très bien, on le note.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Et nous proposons Madame Sidonie MARCHAL pour le poste de suppléant.

**Madame le Maire**

Très bien. Si vous en êtes d'accord, nous voterons à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie pour accepter le vote à main levée.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Maintenant, y-a-t-il des oppositions sur cette composition ? Non. Des abstentions ? Non. Je n'en vois pas. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°6 « Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre ».

**6. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PHASE 2 – LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**Madame le Maire expose :**

Vous connaissez l'opération de reconversion du Château. Ce site est composé de sept bâtiments classés monuments historiques qui totalisent plus de 9 000 m<sup>2</sup> de surface utile. Il comprend une esplanade ceinte d'une muraille et de différents bâtiments. Le déménagement du Conservatoire en septembre 2023 a libéré plus de 2 000 m<sup>2</sup> de bâtis. Et il s'agit, là, de retrouver une nouvelle dynamique pour notre Château. Le rendre désirable, ce Château, le rendre accessible, l'animer, raconter l'histoire du territoire, de ses évolutions, conserver les collections ainsi que les archives, devenir un lieu de promenade, de loisirs, d'animation. C'est donc de cette manière-là que nous souhaitons transformer ce Château pour qu'il devienne un haut-lieu touristique.

Ces objectifs cumulés forment la nouvelle feuille de route de la Ville et constituent la phase 2 qui se concentre sur quatre bâtiments : le Châtel-Devant où il y a des archives, le Châtel Derrière où il y a les tours et le musée, la DDE, anciennement la Direction Départementale de l'Équipement, et la Chancellerie.

Phasée dans le temps, cette reconversion, s'étalera de 2024 à 2030. Même si nous avons beaucoup travaillé au cours des années précédentes, le début des travaux 2024 à 2030

La phase 1, c'est le parcours immersif en cours de réalisation avec la rue du Château.

La phase 2, c'est l'objet du lancement de ce concours qui comporte une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

En blanc, ce sont les travaux qui sont en cours de réalisation, ce sont les deux tours, le parcours immersif. En rouge, ce sont les travaux que nous avons prévus en tranches fermes, c'est-à-dire que ce sont les travaux qui vont être faits. Vous avez le Château, avec la rénovation intégrale de l'espace des musées. Vous avez le bâtiment de la DDE et vous avez le bâtiment de la Chancellerie qui

accueil, aujourd'hui, de la restauration pour les agents de l'Agglomération et pour les agents de la Ville. Cela, ce sont donc les travaux qui, dans les prochaines années, vont être réalisés.

Ces travaux concernent :

- Le Château-Musée avec la rénovation intérieure intégrale
- La Chancellerie avec la rénovation intérieure intégrale et la reprise de façades
- L'ex-DDE avec la rénovation intérieure en réserves
- Le Châtel-Devant avec une rénovation intérieure partielle
- Et puis, en tranche conditionnelle, nous aurons le Châtel-Devant. Alors, vous voyez, c'est la partie qui est grisée, bleue et rouge et qui concerne le Châtel-Devant, du côté Est et puis du côté Ouest.
- L'esplanade du Château dans sa transformation définitive. Cela, c'est la tranche conditionnelle.

Les travaux, sur la totalité des tranches, s'élèvent au montant suivant :

- Pour la tranche ferme, 10 millions d'euros. Alors, tout cela fait partie des fameux 30 millions dont on entend beaucoup parler. C'est une somme qui n'est pas à ajouter à ce que nous vous avons déjà présenté précédemment. Le Château-Musée pour 6,5 millions d'euros, 1,5 million pour la Chancellerie, la DDE pour 1 million et le Châtel-Devant partiel pour également 1 million d'euros.
- Les tranches optionnelles donc cela veut dire que ce n'est pas sûr dans la même période. Cela n'est pas sûr pour des raisons essentiellement financières. Il y a des travaux à hauteur de 6 millions d'euros et nous ne sommes pas du tout certains de pouvoir les réaliser dans cette temporalité-là, c'est-à-dire jusqu'en 2030. Donc, cette tranche optionnelle concernerait le Châtel-Devant définitif pour 4 millions d'euros, l'esplanade paysager pour 1,7 million d'euros. Et les garages, vous voyez les garages qui sont situés, c'est une partie blanche entourée de bleu, et également les annexes pour la somme de 900 000 €.

Donc, comme pour le parcours immersif, nous délèguerons la maîtrise d'ouvrage à la SPL Territoire 25. Un maître d'œuvre externe sera chargé de la conception du projet et du suivi des travaux. Comme il s'agit d'une opération de réhabilitation de l'existant, le maître d'ouvrage, c'est-à-dire nous, n'est pas tenu à l'obligation d'organiser une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour désigner le maître d'œuvre. Néanmoins, compte tenu de l'envergure du projet et de la dimension nationale et européenne que nous voulons lui donner, nous voulons vraiment mettre l'accent et communiquer sur ce projet extrêmement important pour le territoire, pour la Ville de Montbéliard et bien sûr pour le territoire de l'Agglomération.

Par contre, la désignation du lauréat interviendra suite à une procédure de concours restreint d'architectes sur une mission esquisse. Après un appel public à candidature et après un premier avis du jury sur les candidatures, le Maire arrête la liste des candidats. Ils seront au maximum au nombre de trois. Une communication sera alors donnée aux candidats retenus du dossier de consultation afin que ceux-ci puissent élaborer le dossier d'esquisse. Je déciderai, le Maire décidera, du lauréat avec lequel les négociations pourront être engagées. Et le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue de l'attribution par le Conseil Municipal d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Afin d'anonymiser les candidats, une prime de 60 000 € sera versée à chacun d'entre eux, c'est-à-dire que cela fera 3 fois 60 000 €, 180 000 €, et une réfaction partielle ou totale peut être opérée sur proposition motivée du jury. L'indemnité versée au lauréat sera déduite du montant des travaux. Le jury concours à voix délibérative est composé d'un tiers de membres possédant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats au concours. Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres, il s'agit de celle pour laquelle nous venons de voter, la CAO dédiée, et un membre présentant un intérêt particulier au regard du projet. Donc ce jury est présidé par le Maire. La liste nominative des membres autres que les membres de la CAO sera faite par arrêté. Et les membres qualifiés qui participent aux séances des jurys du concours seront indemnisés à hauteur de 1 000 € par séance.

Il vous est donc demandé ce soir d'approuver les présentes dispositions, de décider le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle de 10 millions d'euros pour la tranche ferme et de 8 886 000 € pour la tranche optionnelle, d'arrêter le nombre des équipes à trois, d'autoriser la liste des candidats admis à concourir, d'autoriser le Maire à engager les négociations, de fixer le montant de l'indemnité aux concurrents à hauteur de 60 000 € et d'indemniser les membres du jury à raison de 1 000 € par séance.

J'en profite pour vous refaire un point très rapide sur les financements du Château. Sur l'enveloppe de 30 millions d'euros initialement évoquées sur le montant du Château, nous avons, aujourd'hui, 15 millions d'euros de subventions qui nous sont assurés. Donc nous avons environ 8 millions d'euros pour la Région, 3 millions d'euros pour l'Agglomération. Nous attendons la réponse du Conseil Départemental qui ne saurait tarder. Nous avons environ 500 000 € pour la DRAC et nous récupérerons environ 3 millions d'euros sur le Fonds de Compensation de la TVA. Ce qui fait qu'il n'en coûtera à la Ville que 7 millions d'euros aujourd'hui, en espérant avoir beaucoup plus de subventions puisque je vais très prochainement rencontrer des acteurs locaux, entreprises locales qui souhaitent faire du mécénat et qui s'inscriront dans cette démarche de subvention aux différents projets du Château. Donc vous voyez que le chiffre initialement proposé, qui est le chiffre des travaux du Château, il n'est pas question de contester ces montants, sont largement acceptés par les différents partenaires, les autres collectivités locales, puisque je rappelle que la Région s'est investie immédiatement dans ce projet. Cela veut quand même dire que les autres collectivités locales, les autres élus et les acteurs du territoire croient vraiment en ce projet et en sa capacité à redynamiser notre territoire. Et cela, c'est extrêmement important, parce que cela veut dire qu'il faut être derrière ce projet, le soutenir et le valoriser, pas pour nous faire plaisir à nous, mais parce que vous travaillez pour les habitants du territoire, pour les entreprises, pour les commerces et pour les restaurants. Et cela, c'est important. Donc vous voyez, ces 7 millions d'euros que nous arriverons à payer sur à peu près sept ans, la Ville de Montbéliard, aujourd'hui, sauf à ce qu'il y ait une catastrophe financière que l'on n'imagine pas aujourd'hui, sera bien sûr en mesure de les payer. Voilà.

J'ai fait un peu de digression sur cette délibération mais cela me semblait important, parce que voilà un beau projet, un projet d'envergure avec une véritable vision de développement du territoire et qu'il faut absolument soutenir, parce que c'est l'avenir de nos habitants, de nos commerces et de nos entreprises. J'en ai fini pour cette délibération. Nous allons voter maintenant sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Madame MARCHAL.

#### **Madame Sidonie MARCHAL**

Merci, Madame le Maire. Merci pour toutes ces explications et puis tous les compléments que vous avez pu apporter par rapport à la nécessité de soutenir le projet et à la justification des montants qui, si je vous ai suivi, ne coûteront que 7 millions à la Ville. Ne soyez pas trop inquiète par rapport à ce projet. Même si on peut avoir des visions parfois différentes, il nous tient à cœur que ce projet réussisse et participe aux rayonnements de la Ville et de l'Agglomération. C'est toujours un plaisir aussi de regarder quelles sont les évolutions possibles du Château. Vous savez que le sujet m'intéresse. J'ai quelques questions. Je déborde un peu sur le projet. On peut en discuter ?

#### **Madame le Maire**

Oui.

#### **Madame Sidonie MARCHAL**

Il vous tient à cœur, j'imagine. J'imagine bien que l'esplanade soit piétonisée et rendue aux piétons sans voiture, ce qui serait un grand progrès pour Montbéliard, d'avoir un espace où on puisse tranquillement profiter de cette esplanade. Aussi, si j'ai bien suivi, avec un point de restauration indiqué sur le plan qui nous est indiqué dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Je comprends aussi qu'il y ait besoin de beaucoup de réserves puisque l'on a des collections qui sont importantes. Ce qui amène à mon deuxième questionnement. Peut-être n'ai-je pas tout bien suivi, mais je ne suis pas sûre d'avoir compris ce que vous entendez par la rénovation intégrale du Château. J'avais cru comprendre que le parcours immersif concernait essentiellement la partie des Tours. Je m'interroge de manière plus concrète sur la scénographie, sur la valorisation des collections, puisque l'on va être amenés un peu plus tard dans le Conseil à voter des budgets pour la restauration des collections du musée. Parce que si on devait avoir peut-être un avis critique, la valorisation du Château va essentiellement consister à revaloriser les collections que nous possédons déjà. On peut dire collections qui sont riches, vastes, dans plusieurs domaines, dont des collections archéologiques et des collections de sciences naturelles. Je ne comprends pas très bien, on va valoriser le Château en gardant les mêmes

collections ? Dans un nouveau travail de muséographie, vous avez souligné la nécessité d'un rayonnement national et européen. Je souhaite que le projet réussisse, mais un effort particulier peut être à faire, voire dans la communication, pour faire venir un public plus large avec des collections qui sont déjà existantes, à moins que vous ayez prévu qu'il y ait d'autres collections qui soient valorisées, je ne pense pas en avoir vu, pour pouvoir atteindre cet objectif d'un rayonnement assez important en termes d'échelle. Moi, c'est juste en termes de collections. Et je déborde aussi un peu parce que dans les rapports de Monsieur TISSOT, on parle à un moment des collections archéologiques. Je m'interroge toujours sur l'articulation de ces collections à l'échelle de l'Agglomération par rapport à Mandeure. Est-ce que vous comptez conserver dans le Château des collections archéologiques ou y-a-t-il une réflexion plus globale au sein de l'Agglomération sur la répartition des différentes collections pour créer une sorte de réseau interne au territoire ? Merci Madame le Maire.

### **Madame le Maire**

Pour l'esplanade piétonisée, oui, elle sera piétonisée. Toutefois, nous laisserons la possibilité à deux voitures de monter pour des personnes à mobilité réduite parce qu'autrement, elles n'arriveront pas à monter au Château. Mais l'esplanade sera piétonisée, elle sera verdie, il y aura un espace restauration de la même manière que celui que vous avez connu à l'été précédent, développé, transformé. Enfin, cela, c'est à réfléchir et à mûrir dans les années qui viennent. Petite restauration, oui, il y aura de la petite restauration, comme on l'a vu. Quant aux réserves, alors, si vous voulez, il y a aujourd'hui le parcours immersif qui concerne essentiellement les Tours, on va dire. Et puis, il y a la partie musée qui, elle, va être complètement re-traitée pour être en cohérence avec l'histoire du territoire, notamment l'histoire archéologique, l'histoire des beaux-arts et l'histoire des sciences naturelles avec Cuvier. Et en travaillant avec la DRAC, parce que vous imaginez bien que l'on travaille pas tout seul sur cet immense projet, on a un petit peu avancé les choses au niveau, à la fois des réserves de nos musées, quant à la qualité de l'espace de conservation que l'on souhaite leur proposer, parce qu'aujourd'hui, cela n'est pas conservé dans de bonnes conditions, cela n'est pas satisfaisant, d'où le fait de transformer l'ex-DDE en lieu de réserve sécurisée, aérée, enfin, tout ce qui permet de garder des objets de collection dans de bonnes conditions. La partie musée qui sera réouverte au public dans les toutes prochaines années-là, permettra vraiment de poursuivre l'histoire de la Ville de Montbéliard et du territoire grâce aux trois thèmes dont j'ai parlé là. Alors, ce sont effectivement des objets de collection qui nous appartiennent aujourd'hui. On en a 500 000. On en a 500 000. Quand on entend ce chiffre-là, on se dit, mais 500 000 ? Bon, alors, cela passe du petit papillon au petit insecte jusqu'à la dent de je ne sais qui, à des tableaux d'envergure et très grands, de Paul-Elie DUBOIS ou de ZINGG etc. Il y en a qui n'ont peut-être pas d'intérêt donc, tout cela, ce sont des choses qu'il faut que nos services, que nos agents des musées, enfin, surtout la Directrice et ses collègues, vérifient. Il y en a qui ont besoin d'être restaurés, il y en a qui ont besoin, je ne sais pas, qui présentent peut-être peu d'intérêt, qu'il faut ranger ou moins d'intérêt, parce que cela peut avoir beaucoup d'intérêt pour l'un et peu pour l'autre. Mais vraiment, le musée est la poursuite de la transformation du Château. Et le but, c'est de bien sûr faire venir, dans le musée de Montbéliard, donc prolongation du circuit historique, tous les gens qui seront venus au circuit historique. Voilà, je ne sais pas si j'ai été claire. Cela vous convient ? Et alors, nous ferons la même chose sur les archives, parce que vous savez qu'aux archives, on a des archives absolument fabuleuses, qui viennent de notre histoire, fabuleuse, elle aussi, riche, avec l'Allemagne, avec le fait d'avoir appartenu à trois départements, avec l'histoire du protestantisme, du luthéranisme, de l'industrie du Pays de Montbéliard, etc., et que nous avons aussi des archives importantes qui doivent être étendues et qui doivent être gardées dans de meilleures conditions. Donc vraiment, c'est la totalité du site qui est transformée. C'est vraiment la totalité du site qui deviendra un site d'exception. J'en suis absolument convaincue. Philippe TISSOT, vous voulez répondre sur la partie archéologique ? Non ? Oui ? Je réponds ?

### **Monsieur Philippe TISSOT**

Non, non, non, je vous laisse terminer, c'est parfait.

### **Madame le Maire**

Concernant la partie archéologique, nous avons quelques œuvres, enfin, quelques morceaux de colonnes, de pierres anciennes, de corniches, de petites statuettes, etc., sur lesquelles nous pourrions travailler avec l'Agglomération, et notamment le pavillon de Mandeure. On sait déjà qu'un certain

nombre d'objets pourraient retrouver le pavillon de Mandeure. Peut-être pas tout. A voir mais on n'est pas du tout opposé, bien sûr, à travailler en lien avec l'Agglomération sur ce qui touche la partie archéologique.

**Monsieur Philippe TISSOT**

Aujourd'hui, en termes archéologiques, on a le très bel ichtyosaure que vous connaissez, Madame MARCHAL. Justement, on va en parler tout à l'heure, parce qu'il est en très mauvais état, la plaque de support a malheureusement mal vieilli et il est en train de tout fissurer et les fissures s'élargissent semaine après semaine. Cela m'affole et c'est la raison pour laquelle on va proposer, justement, un plan de reprise en main et de restauration pour ne pas que cela continue à se détériorer ainsi. Maintenant, effectivement, comme disait Madame le Maire, tout ce qui est archéologie, petits fossiles, etc., tout cela aura beaucoup plus sa place à Mandeure que dans le cadre de ce qui est prévu pour le Château, puisque ce sera beaucoup plus en phase avec ce qui sera proposé dans le cadre gallo-romain et puis de la maison qui va être construite par PMA, maison de... Comment on va l'appeler ?

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Pavillon de valorisation.

**Monsieur Philippe TISSOT**

Pavillon de valorisation, mais cela porte aussi un autre nom, en termes de recherche scientifique, non ?

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Cela devait être un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à la base.

**Monsieur Philippe TISSOT**

Voilà, CIAP. Ce n'est plus un CIAP ?

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Non, ce n'est plus un CIAP.

**Monsieur Philippe TISSOT**

D'accord. Donc, ce sera maintenant, répète-le.

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Un pavillon de valorisation.

**Monsieur Philippe TISSOT**

Un pavillon de valorisation. Donc, effectivement, je pense que l'on aura intérêt à garder au musée tout ce qui présente un caractère un petit peu exceptionnel. Et au-delà de notre ichtyosaure, nous sommes sur des pistes pour récupérer, je ne sais pas dans quelles conditions, mais en tout cas, nous sommes sur des pistes que l'on explore actuellement pour récupérer des choses tout à fait exceptionnelles, un petit peu dans l'esprit de l'ichtyosaure. Voilà, donc on gardera les choses fondamentales et importantes pour le Château, et puis on verra comment valoriser le reste. Mais je tiens à dire aussi que l'effort que l'on fait sur les collections, on l'a déjà dit, mais cela mérite d'être répété, j'ai encore visité la semaine dernière nos collections qui sont sous la toiture du bâtiment du Musée du Château, qui sont maintenues dans des conditions qui ne sont absolument pas sécurisées depuis plusieurs dizaines d'années. Et aujourd'hui, nous le faisons parce que je tiens à dire que si un simple mégot de cigarette était déposé ou égaré dans le stockage de nos collections Beaux-Arts actuelles, tout partirait en fumée et en cendre en moins de deux heures. Et malheureusement, les pompiers ne pourraient rien sauver parce que l'on ne peut pas accéder par le pont-levis tel qu'il est actuellement. Donc si on

ne sécurise pas nos magnifiques collections des Beaux-Arts tel que l'on se prépare à le faire, tout peut disparaître d'ici demain matin donc...

**Madame le Maire**

Non, bon...

**Monsieur Philippe TISSOT**

On ne sait pas, on n'est pas à l'abri ! Notre-Dame, qui aurait pensé que Notre-Dame allait brûler et qu'il n'y aurait plus rien ?

**Madame le Maire**

Bon, allez, d'accord. On va...

**Monsieur Philippe TISSOT**

Nous sommes très attentifs à nos magnifiques collections Beaux-Arts et nous les valoriserons dans le prochain parcours historique.

**Madame le Maire**

Voilà. Alors, j'espère avoir répondu à toutes vos questions. Nous allons donc voter sur cette délibération extrêmement importante. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Eh bien, maintenant, nous avons du pain sur la planche. Enfin, on en a toujours, mais là, on en a beaucoup avec ce beau projet, ce projet passionnant.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°7 « Aire de jeux intergénérationnelle à la Petite-Hollande – Modification du plan de financement ».

**7. AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE A LA PETITE-HOLLANDE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Madame le Maire expose :**

Je vous ai déjà présenté cette délibération il y a quelques temps. Nous pouvons obtenir des financements supplémentaires grâce à l'Agence Nationale du Sport et à l'ANRU. Et nous avons donc le nouveau plan de financement qui vous est proposé là sur un total de 264 230 €, nous pourrions espérer 69 000 € de l'Agence Nationale du Sport, 27 311 € du Département, 16 000 € de la Région et 80 000 € de l'ANRU, ce qui laisserait à charge à la Ville de Montbéliard 20 % sur un total de 52 546 €.

Je pense que vous en serez d'accord. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°8 « Acquisition 4 rue des Tours – Consorts GINDRAT ».

## **8. ACQUISITION 4 RUE DES TOURS – CONSORTS GINDRAT**

### **Madame le Maire expose :**

On revient toujours sur le Château. Vous savez que nous essayons de mettre le Château sur un piédestal et qu'il soit entouré de rues qui soient accessibles, jolies, sécurisées, et que, quand nous avons l'opportunité, nous achetons du patrimoine qui nous permet, en le transformant ou en le démolissant, de mettre en valeur ce Château.

Ce soir, il s'agit de voter pour l'acquisition de la maison qui est située au 4 rue des Tours, qui appartient au Consort GINDRAT. Elle est située juste en dessous de la Maison du Bailly, derrière le restaurant Le Scorpio. Vous la voyez sur la photo, elle est couverte de végétation. Et donc, notre projet, ce soir, c'est de l'acheter pour la démolir, libérer ainsi de l'espace pour avoir une vue beaucoup plus importante sur la Maison du Bailly et d'améliorer également le tour du Château et notamment la vision sur la muraille avec une transformation des places de stationnement.

L'avis des domaines a été sollicité bien sûr, il a été établi à 160 000 € hors taxes et nous vous proposons, ce soir, d'acheter la maison pour 155 000 € hors taxes et droits d'enregistrement.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

### **Monsieur Bernard LACHAMBRE**

J'avais fait une remarque quand on a acquis, du moins, quand on a envisagé d'acquérir, je crois que c'est le 40 rue...

### **Madame le Maire**

44 rue de Belfort.

### **Monsieur Bernard LACHAMBRE**

Oui, 44 rue de Belfort. Je suis toujours perplexe par rapport à cela. Alors, autant, je trouve que cela a du sens d'acquérir cette parcelle-là, je conçois, autant, je n'ai toujours pas compris à quoi servaient les 550 000 € que l'on va consacrer à l'acquisition du 44 rue de Belfort, cela n'améliore pas de visibilité. Alors, j'ai posé des questions, on m'a dit « Oui, mais on va laisser les arbres quand même ». Donc, qu'est-ce que cela va changer ? C'est quand même 550 000 €.

### **Madame le Maire**

D'abord, on ne sait pas si on les laissera ou non. On ne sait pas. On va essayer d'en laisser beaucoup, beaucoup, puisque l'on ne plante pas des arbres au centre-ville pour ensuite les couper. Mais cela aura, notamment, le grand avantage de dégager le square du souvenir et la manière de se rendre depuis le Près la Rose par la passerelle, je pense notamment aux vélos, là, enfin, tout cela, c'est à imaginer, et avoir un espace vraiment qui va valoriser la totalité du pourtour du Château de la même manière que nous avons transformé l'avenue Wilson et que nous sommes en train de travailler sur la rue du Château. Voilà. Cela évite aussi que des constructions que l'on ne voudrait pas forcément, ne soient pas réalisées et cela, c'est aussi important. Voilà.

Nous allons voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

### **Madame le Maire**

Question n°9 « Déclassements rétroactifs – Anciennes parcelles BE 345 et BE 354 – Pied des Gouttes ».

## **9. DECLASSEMENTS RETROACTIFS – ANCIENNES PARCELLES BE 345 ET BE 354 – PIED DES GOUTTES**

**Madame le Maire expose :**

Lorsque l'hôtel le Relais Vert a été construit, il y a eu la cession d'une partie d'un terrain qui appartenait à la Ville sur lequel il n'y a pas eu de déclassement du domaine public. C'est un tout petit terrain de 260 m<sup>2</sup>. Et puis, il en est de même pour la société IBIS qui est située à proximité, pour, là, une surface, c'est aussi tout petit, je ne la retrouve pas, mais ce n'est pas grave. Et nous pouvons donc faire un déclassement rétroactif en matière foncière. C'est quelque chose qui n'a pas beaucoup d'importance, mais au moins, cela permet de régulariser les choses au niveau juridique et cadastral.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°10 « Rachat par DALKIA du bien sis 48 B route d'Audincourt en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté (EPF) ».

## **10. RACHAT PAR DALKIA DU BIEN SIS 48 B ROUTE D'AUDINCOURT EN PORTAGE FONCIER A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (EPF)**

**Madame le Maire expose :**

Toujours dans les maisons à acheter ou à vendre, il y a, donc, le rachat par la société DALKIA du bien que nous avons acheté par l'intermédiaire de l'EPF aux 48 B route d'Audincourt.

Vous savez que, dans le cadre de la nouvelle DSP pour le chauffage urbain de la Petite-Hollande, DALKIA a été choisi et a pour projet de développer le réseau de chaleur tout en transformant la manière et les sources d'énergie de cette chaufferie et en construisant notamment une usine biomasse sur une partie du foncier actuellement disponible là où il y a la chaufferie, en démolissant une partie, reconstruisant autre chose. Dans cet esprit, ils vont donc racheter à l'EPF cette maison située 48 B route d'Audincourt pour en faire un lieu de stockage et un lieu de locaux administratifs pour leur personnel. La maison qui avait été vendue à 140 000 € sera rachetée au même prix bien sûr, nous travaillons de cette manière-là avec l'EPF, auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié de 2 600 €, d'indemnités de toute nature de 1 280 € et les frais de gestion à hauteur de 108 €. S'il y avait des frais supplémentaires, DALKIA s'est engagée, bien sûr, à les prendre à son compte.

Donc, ce soir, il vous est demandé de demander à l'EPF la rétrocession des biens dont je viens de vous parler aux conditions dont je viens de vous parler au profit de DALKIA ou de toute société dédiée pour ce chauffage urbain et d'autoriser, bien sûr, la signature du document.

Et cette fois-ci, DALKIA pourra continuer dans son projet de développement et de transformation de la chaufferie de la Petite-Hollande.

Des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 35 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°11 « Salles municipales – Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre des élections européennes de 2024 ».

## **11. SALLES MUNICIPALES – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE DES ELECTIONS EUROPEENNES DE 2024**

**Madame le Maire expose :**

Et puis la dernière question en ce qui me concerne, c'est la mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et aux candidats politiques dans le cadre des élections européennes du 9 juin 2024. Je vous ai pratiquement tout dit. Les salles qui seront mises à disposition, vous avez la liste, la Roselière, le Théâtre, le Jules Verne, la salle Thourot, la salle Schickhardt au centre Simone Veil, la salle polyvalente au Centre Lou Blazer, l'espace Victor Hugo, la salle Mouhot et la salle Bauhin.

Un grand nombre de salles disposent d'un accès à mobilité réduite. Concernant les moyens informatiques, l'accès aux bornes wifi sera mis à disposition. La sécurité est à la charge des candidats.

Toute demande, donc, doit arriver en Mairie un mois avant la réunion, avec un certain nombre de justificatifs à fournir. Et en cas de demande qui arriverait sur un même jour pour une même salle, c'est l'antériorité de la demande qui sera appliquée pour accepter.

Et ces dispositions prendront fin le 23 juin.

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'a pas pris part au vote M. Patrick TAUSENFREUND -*

**Madame le Maire**

Avant de passer la parole à Eddie STAMPONE, je voulais apporter une précision à Monsieur PONCET. La loi dont vous parliez tout à l'heure au sujet des tribunes politiques des Oppositions date de 2002 et elle s'appliquait aux communes ayant plus de 3 500 habitants. Celle de 2015 a étendu ses dispositions aux communes de plus de 1 000 habitants. Donc, en 2008, nous étions concernés. J'en étais sûre. Voilà. Bien. Léopoldine ROUDET.

**Madame Léopoldine ROUDET**

J'allais donner les éléments.

**Madame le Maire**

Ah, pardon. Vous avez regardé. Je n'ai pas compris.

Je laisse la parole à Eddie STAMPONE pour la question n°12 « Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2024 ».

## **12. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2024**

**Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

Merci Madame le Maire. Comme chaque année, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget proposé par le Conseil Municipal. C'est une obligation qui est inscrite dans le Code des Collectivités Territoriales. Ce Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif d'exposer au Conseil Municipal le contexte législatif,

réglementaire et local qui permet d'éclairer les hypothèses et les contraintes qui seront prises en compte pour l'élaboration du budget.

Depuis 2020, le contexte international dans lequel se construit le budget de la Ville est agité. A la période inédite de pandémie de Covid-19 qui a déjà entraîné le surenchérissement des matières premières et donc des travaux et des achats de matériel que nous réalisons, a succédé la guerre en Ukraine avec la flambée des prix du pétrole et du gaz et donc, pour la Ville de Montbéliard, du chauffage principalement. En 2023 et en ce début 2024, la situation géopolitique reste préoccupante avec les incertitudes sur la suite du conflit en Ukraine, avec les soubresauts dans les pays africains et les impacts possibles sur les flux de population et l'approvisionnement en matière première, ainsi qu'avec la situation au Moyen-Orient. Ces événements ont un impact sur la situation économique, sociale et politique de notre pays. Les Français souffrent d'une inflation très importante et d'une situation sociale dégradée, ce qui a pour conséquence une perte de confiance dans le pouvoir politique. 2023 a été marquée par la contestation de la réforme des retraites, par les émeutes du début de l'été, par des manifestations toujours plus violentes orchestrées par des groupes radicaux et par un attentat à l'encontre d'un professeur, Dominique BERNARD, lâchement assassiné par un représentant d'une idéologie mortifère qui nous revient à tous, quelles que soient nos attaches politiques et quelles que soient nos responsabilités, de combattre sans aucune compromission. Tout comme il nous revient de combattre, sans ambiguïté, l'antisémitisme en recrudescence dans notre pays.

Le début de l'année 2024 est marqué par l'arrivée d'un nouveau Premier Ministre et la constitution d'un nouveau Gouvernement, dont la représentativité est contestée au regard des origines géographiques des Ministres de plein exercice qui le composent. Comment répondre aux attentes légitimes des Français dans ces conditions et notamment aux revendications des agriculteurs quand la seule expérience agricole à laquelle vous vous êtes confrontés est le salon de l'agriculture ? Ce Gouvernement connaîtra les mêmes difficultés que le précédent, compte tenu de la représentativité relative de l'actuelle majorité à l'Assemblée Nationale et en premier lieu pour ce qui concerne l'adoption de la Loi de Finances. Fin 2023, la Loi de Finances pour 2024 a été adoptée une nouvelle fois via la procédure dite du 49-3. Je reviendrai sur les dispositions de la Loi de Finances qui impactent l'élaboration de notre budget. Néanmoins, j'observe que la Loi de Finances a été adoptée en prenant en compte un taux de croissance de 1,4% alors même que le FMI, l'OCDE, la Commission Européenne, la Banque de France, le Haut Conseil des Finances Publiques et l'INSEE préoyaient un taux de croissance au maximum de 1%. Quelle crédibilité a ce Gouvernement et son Ministre des Finances quand deux mois après avoir présenté le budget de la France, il se range finalement à l'avis de tous les experts et prévoit 10 milliards d'euros de dépenses en moins ? Quelle crédibilité à la majorité présidentielle ? Quel impact aura cette décision sur nos financements alors que l'honnêteté, le courage et le respect pour la France et ses institutions et pour les Français auraient dû inciter le Gouvernement à présenter un budget sincère ? Vous allez me dire que nous sommes loin de Montbéliard. Bien non, car à ce jour, nous ne savons pas quelles dispositions impacteront nos financements et, comme nous en avons l'habitude depuis quelques années, peut-être que quelques dispositions sorties du chapeau nous obligerons t'elles à les intégrer dans une Décision Modificative en cours d'année.

C'est donc dans ce contexte que nous élaborerons le budget 2024 avec la satisfaction d'une situation financière saine et nous entendons que cette situation reste saine pour les années à venir. Je vais le redire parce que je pense qu'il y a des gens qui ont du mal à comprendre. Nous entendons que cette situation reste saine pour les années à venir. Malgré les incertitudes liées à la Loi de Finances rectificative qui sera proposée consécutivement aux annonces gouvernementales, nous porterons une attention toute particulière à la section de fonctionnement pour continuer à investir fortement.

D'une manière générale, le Budget Primitif 2024 reflétera notre feuille de route au profit de tous les Montbéliardais. Pour établir le Budget Primitif 2024, nous nous appuierons sur les éléments des Comptes Administratifs qui démontrent que la situation financière de Montbéliard est saine. Comme je le dis toujours, la maîtrise de la section de fonctionnement est le préalable à une gestion saine des collectivités locales. En effet, c'est bien la section de fonctionnement qui doit être particulièrement surveillée et c'est en dégageant des marges de manœuvre en fonctionnement que la Ville de Montbéliard a retrouvé sa capacité à investir. Ainsi, depuis 2015, globalement, les recettes évoluent plus favorablement que les dépenses, ce qui a un impact direct sur le niveau d'épargne brute qui

évolue à la hausse, l'épargne brute étant la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

En 2022 qui constitue l'exercice du dernier Compte Administratif voté, l'épargne brute est positive de près de 6,3 millions d'euros. Elle représente notre autofinancement. L'épargne nette est également positive de 2,7 millions, ce qui signifie que nous remboursons bien l'annuité d'emprunts en capital sur les ressources propres. Concernant l'endettement, en 2023, nous avons emprunté 5 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 4,18%. Le capital des emprunts restant dû s'élève à 31 millions d'euros au 31 décembre 2023. Le taux moyen de la dette s'établit à 1,98%, contre 2,02% en 2022. On peut donc dire que la structure de la dette est saine puisque nous n'avons qu'un seul emprunt à taux variable qui est indexé sur l'Euribor trois mois. Les éléments issus du dernier Compte Administratif voté et des résultats de l'exercice 2023 seront pris en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2024. Les dispositions de la Loi de Finances pour 2024 sont également à prendre en compte pour l'élaboration de notre budget. Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales sont évalués à plus de 44 milliards d'euros auxquels il convient d'ajouter les crédits du budget général pour un montant d'un peu plus de 4 milliards. Ces montants sont à prendre sous toute réserve compte tenu des annonces récentes du plan d'économie de l'Etat. L'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est maintenue à hauteur de 570 millions d'euros mais la Loi de Finances pour 2024 favorise le verdissement des investissements des collectivités locales en portant l'objectif de financement de projets concurrents à la transition environnementale et énergétique de 25 à 30%. Nous inscrivons donc les crédits en recettes d'investissement pour les programmes éligibles. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement composé d'une part fixe basée en grande partie sur les critères de population et de superficie et de quatre parts variables n'est pas encore précisément connu. Néanmoins, les annonces gouvernementales d'augmentation globale de la DGF se heurtent à la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle et des Fonds Départementaux de Péréquation de Taxes Professionnelles, deux dispositions qui représentent deux des quatre parts variables de la DGF. La dotation pour les titres sécurisés est renforcée et représente 100 millions qui seront répartis entre les collectivités qui délivrent des titres sécurisés. Les modalités de répartition seront précisées par voie réglementaire et la Ville de Montbéliard émergera certainement à cette dotation. Enfin, le Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires qui vise à subventionner les investissements locaux favorisant notamment l'adaptation à la transition environnementale et à la transformation énergétique est porté à 2,5 milliards. Les critères d'attribution sont basés sur la démographie et les besoins propres des territoires. Nous proposerons certains projets au titre du Fonds Vert.

Je vous propose à présent d'étudier nos marges de manœuvre en section de fonctionnement qui retrace les moyens mis pour le bon fonctionnement des services au profit des Montbéliardais. Les dépenses de fonctionnement sont marquées par un niveau élevé de dépenses de fluides, électricité, gaz, fuel. Toutefois, ces dépenses sont maîtrisées grâce au plan de sobriété que nous avons adopté l'année passée et par la négociation sur les tarifs pour le groupement de commandes auxquels nous adhérons. D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement seront impactées par l'inflation de toute manière. Les dépenses de personnel sont maîtrisées, mais elles augmenteront de 887 000 € consécutivement au Glissement Vieillesse Technicité. Nos agents vieillissent, ils montent en grade, c'est comme cela, c'est la vie et donc on les promeut, c'est ce que l'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité. Les dépenses de personnel augmenteront également en raison de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et à la prime du pouvoir d'achat que nous avons évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Les effectifs devraient rester stables à 458 agents. Vous voyez, même en gardant un nombre d'agents qui est stable, nous avons une augmentation importante du fait du Glissement Vieillesse Technicité, cela c'est 250 000 € généralement par année, mais aussi du fait de la revalorisation du point d'indice et de la prime au pouvoir d'achat qui a été évaluée à 295 000 € on va dire 300 000 € pour faire simple. Cette prime au pouvoir d'achat est une disposition exceptionnelle pour 2024.

Les subventions aux associations et au CCAS devraient se maintenir dans la fourchette de 4 millions à 4,2 millions pour 2024. Nous entendons maintenir nos soutiens en faveur des associations et de leurs nombreux projets et renforcer notre soutien à l'action sociale en augmentant la subvention du CCAS de 400 000 € dans une période où les familles souffrent de l'inflation et de l'augmentation des prix de l'énergie. La subvention au CCAS s'ajoute aux nombreuses actions mises en œuvre par lui pour amortir les difficultés auxquelles sont confrontés trop de Montbéliardais.

Concernant la dette, je ne reviendrai pas sur mes précédents propos. J'ajouterai cependant qu'un point de vigilance est à prendre en compte, il concerne l'incertitude sur les taux d'intérêt volatiles et pour lesquels une tendance à la baisse est toutefois observée depuis quelques semaines.

En 2024, compte tenu des Lois de Finances, les dotations perçues par la ville de Montbéliard devraient être de 682 000 € pour la DGF, de 3,5 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de 264 000 € pour la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Pour ce qui concerne la fiscalité directe locale, les différentes réformes portant sur la Taxe d'Habitation et l'impôt de production ont chamboulé, je vais dire, la structure des recettes fiscales de la collectivité. La Taxe d'Habitation, hors résidence secondaire et locaux vacants, n'est plus perçue par la Ville. En contrepartie, la Ville reçoit la part départementale de Taxes Foncières sur les locaux bâtis. En l'absence de pertes significatives de bases à taux équivalent, la Ville pourrait compter sur une augmentation de 1,1 million d'euros de produits fiscaux pour la construction du budget 2024 en incluant l'évolution de l'allocation compensatrice de locaux industriels. Une hausse qui s'explique par la revalorisation des bases, décidée en Loi de Finances, qui progresse cette année de 3,9%. Elle est indexée sur l'inflation. L'an dernier, cette hausse était de 7,1%. Ainsi, les recettes des impôts vont augmenter bien que la Ville ne modifie pas ses taux. En effet, nous vous proposerons de ne pas modifier les taux de notre collectivité afin de ne pas alourdir davantage les prélèvements sur les familles déjà suffisamment pressurisés par l'inflation généralisée.

Les efforts consentis et la rigueur avec laquelle le budget est exécuté profitent ainsi directement aux ménages montbéliardais. Les autres recettes seront inscrites au Budget Primitif avec un montant stable par rapport à 2023. Et parce que la session de fonctionnement fait l'objet d'une attention de tous les instants, parce que nous avons démontré depuis 2014 que nous gérons les finances de la Ville avec sérieux, ce qui nous a permis de rattraper une situation financière difficile, nous pouvons investir fortement pour Montbéliard et les Montbéliardais et pour l'économie locale. Cette année encore, nous vous proposerons un budget ambitieux qui a pour objectif de faire de Montbéliard une ville durable, une ville animée et attractive, une ville où il fait bon vivre, une ville sûre, solidaire et de proximité et une ville moderne. C'est ainsi qu'entre 15 et 17 millions d'euros de dépenses d'investissement sont envisagées dont près de 11 millions pour des opérations structurantes. Les investissements courants devraient bénéficier d'une enveloppe de 6 millions environ, soit un montant en hausse de plus d'un million d'euros par rapport à 2023. A travers ces investissements courants qui permettent d'entretenir l'espace public et le patrimoine municipal, nous soutenons, le plus souvent, localement l'activité économique et l'emploi. L'enveloppe dédiée aux investissements pluriannuels, les grands projets, devrait-elle progresser significativement pour se situer à 10 millions d'euros, soit 1,6 millions d'euros de plus que l'an passé, démontrant notre volonté de mener nos projets à bonne échéance. Ceci porte notamment sur le cœur de quartier de la Petite-Hollande, sur la ZAC des Blancheries, l'îlot des Hexagones, la redynamisation du centre-ville, le centre culturel Simone Veil, l'axe Joffre / Bauhin, l'axe Foch / Flamand, la piscine, le patrimoine scolaire, le Château et le Faubourg de Besançon. Un emprunt d'équilibre de 8,8 millions d'euros sera inscrit, mais comme nous l'avons toujours fait, nous n'emprunterons que le montant nécessaire. Cette année encore, l'équipe municipale affichera ses priorités : poursuivre et développer la politique de transition énergétique, renforcer l'attractivité en proposant une offre culturelle diversifiée, améliorer le cadre de vie à travers l'aménagement des espaces publics et assurer la qualité et la diversité des services à la population. Pour ce faire, nous poursuivrons notre feuille de route avec l'objectif affirmé de faire de Montbéliard une ville durable en reconduisant le plan de sobriété de transition énergétique avec la mise en œuvre d'une feuille de route avec les actions à court, moyen et long terme et promouvoir ainsi les projets portés par des opérateurs privés à la Petite-Hollande dans le cadre de la démarche « Quartiers Résiliants » et aux Blancheries avec un programme immobilier constitué de bâtiments construits en bois et avec des matériaux biosourcés. Mais c'est également en définissant des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, en réalisant des centrales hydroélectriques sur les barrages de l'Allan pour produire de l'énergie qui bénéficiera à 700 foyers montbéliardais, en favorisant le verdissement des flottes automobiles, par exemple par l'implantation de bornes de rechargement pour véhicules électriques, en valorisant le traitement des déchets pour alimenter le réseau de chaleur et construire une chaufferie biomasse pour renforcer davantage la performance environnementale du réseau de chaleur, en améliorant la performance énergétique du patrimoine municipal montbéliardais et de répondre aux dispositions du décret tertiaire. En 2024, la poursuite de la rénovation énergétique de l'école Jules Grosjean et du gymnase Victor Hugo s'inscrit dans cette optique. En regroupant les écoles maternelles de la Combe-aux-Biches et du Parc avec la déconstruction de cette dernière et la

rénovation de l'école maternelle de la Combe-aux-Biches, en poursuivant le programme d'éclairage public, on en a déjà parlé plusieurs fois, mais ce programme d'éclairage public, outre le fait de changer des luminaires en ampoules LED, concerne également les horaires d'extinction qui visent également à protéger la faune nocturne. En continuant à verdir la Ville avec notamment la plantation d'arbres et la déminéralisation de certains espaces, mais aussi avec le verdissement de la flotte automobile municipale et en poursuivant le soutien à l'usage du vélo, à la fois par l'attribution de subventions à l'acquisition de vélos électriques, mais aussi en favorisant l'apprentissage de la conduite à vélo.

Mais la feuille de route, c'est aussi une ville animée et attractive par la redynamisation du cœur de ville, renforcée par l'ouverture du centre culturel Simone Veil dans la Maison Hirsch. Nous allons également accueillir le 25 juin 2024 la Flamme Olympique qui va générer à Montbéliard une attraction importante avec la venue de nombreuses personnes qui pourront ainsi profiter du commerce, des bars et des restaurants montbéliardais. C'est créer une zone d'attractivité forte avec la reconversion du site du Château qui prend un tournant majeur dans les futurs sites référencés en Bourgogne-Franche-Comté. Fin 2024, une première phase s'achèvera avec l'ouverture du parcours immersif. En cours d'année 2024, plusieurs manifestations viendront mettre à l'honneur l'un des monuments certainement les plus remarquables de la région. Et dès 2024 se préparera la deuxième phase qui débutera en 2026, nous en avons parlé en début de ce Conseil Municipal.

Montbéliard, c'est aussi une ville où il fait bon vivre et nous veillerons à la qualité et à la sécurisation de nos infrastructures routières avec l'axe Joffre / Bauhin, le Faubourg de Besançon et l'axe Foch / Flamand. Nous allons poursuivre la mise en œuvre sur le quartier de la Petite-Hollande du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en partenariat avec les bailleurs et Territoires 25. Il suffit de se promener à la Petite-Hollande pour voir à quel point ce quartier a changé. Mais le cadre de vie, c'est aussi accompagner les Montbéliardais dans la mise en œuvre de la REOMI et la mise en place des bacs jaunes en partenariat avec PMA. Et c'est aussi prendre la compétence « enseignes » pour garantir la qualité visuelle de nos entrées de ville et du centre-ville.

Nous travaillons également pour que Montbéliard soit une ville sûre, solidaire et de proximité en déployant de nouvelles caméras, en mettant en place de l'interopérabilité entre la Police Municipale et la Police Nationale et en augmentant les capacités de stockage des images du centre de supervision. Tout cela dans l'objectif d'améliorer la tranquillité publique à Montbéliard. Mais c'est aussi en prenant en compte certains éléments sociaux qui évoluent au sein de notre territoire, par exemple, avec le classement en QPV des Batteries du Parc. Nous avons proposé que le quartier des Batteries du Parc soit classé en quartier prioritaire de la Ville.

Nous allons également développer des actions en faveur de la jeunesse avec, par exemple, une évolution souhaitée de la Marelle afin de mutualiser les pratiques et d'offrir un service de qualité aux enfants et à leurs parents. Nous allons également travailler sur la transmission des valeurs républicaines et citoyennes en classe de CM2 et nous veillerons toujours à ce que Charquemont soit accessible à tous et que les séjours d'été soient également un centre où se côtoient les enfants de toute classe sociale. Nous allons offrir des équipements plus proches de la population dans le quartier de la Chiffogne avec la création d'un espace central pour les habitants, les familles, les partenaires également et puis un espace pour les enfants de 12 à 17 ans et un autre pour les jeunes adultes de 16 à 25 ans. Et nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil Municipal, nous favorisons la réalisation du pôle santé de l'association hygiène sociale de Bourgogne-Franche-Comté.

Notre feuille de route prévoit également que notre ville continue à se moderniser en poursuivant notre efficacité, en rendant un service de qualité à l'usager avec le développement du portail famille et l'informatisation des écoles et l'équipement informatique des animateurs de restauration scolaire. Nous allons mettre en place un nouveau service en ligne de gestion des abonnements pour les parkings de surface et nous allons acquérir différents outils informatiques notamment pour faciliter la gestion des terrasses, par exemple, et d'autres services.

Ainsi, toute chose égale par ailleurs, l'épargne brute devrait s'élever à plus de 4 millions d'euros et l'épargne nette à près de 156 000 €.

Voilà, Madame le maire et chers collègues, les orientations que nous vous proposons pour l'élaboration du budget 2024 qui sera élaboré avec le sérieux qui nous est reconnu.

**Madame le Maire**

Très bien. Merci Eddie STAMPONE pour cette présentation du DOB extrêmement fournie, précise et qui nous laisse vraiment, d'abord, l'impression d'une collectivité très bien gérée avec des projets financés et une véritable visibilité non seulement sur les projets, mais visibilité financière qui nous permet de voir que nous pouvons réaliser quand même des choses nombreuses et importantes. Voilà.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Monsieur MARCOT.

**Monsieur Eric MARCOT**

Chers collègues, merci Monsieur STAMPONE de ces bonnes nouvelles. J'ai noté une charge contre le Gouvernement, mais vous faites de la politique, moi aussi. Je crois que le Gouvernement et Bruno LE MAIRE n'ont pas de leçons à recevoir de vous. Je vous rappelle simplement que le Président de la République du parti dont vous représentez a été mis en examen plusieurs fois, le Premier Ministre également. Simplement, je vous invite à réfléchir aux raisons pour lesquelles des personnalités aussi emblématiques issues de votre famille politique telles que Bruno LE MAIRE, on vient de le citer, Gérald DARMANIN, Eric WOERTH, Christian ESTROSI, Renaud MUSELIER, pour ne citer qu'eux, ont décidé de se rassembler autour d'Emmanuel MACRON. Tout simplement. Des charges comme cela, c'est gratuit mais... Voilà. Venant en plus d'un ancien Socialiste que vous étiez !

**Madame le Maire**

Je te laisse la parole tout de suite Eddie. Je voulais d'abord vous dire qu'Eddie STAMPONE n'est pas encarté, comme vous dites. Et puis, chacun est libre de ses opinions. Vous oubliez dans les gens qui sont partis au Gouvernement d'autres personnes, il y en a bien d'autres vous savez. Il y en a qui vont vite se jeter dans les bras parce qu'ils voient un peu de lumière de l'autre côté de la route. Après, cela n'arrive pas que dans les rangs de l'actuelle... enfin, on ne sait plus si on est dans la Majorité, on ne sait plus trop où on est. D'ailleurs, plus personne ne sait aujourd'hui où il en est.

Eddie STAMPONE.

**Monsieur Eddie STAMPONE**

Merci Madame le Maire. Vous savez, dans les couples, dans les familles, il y a des gens qui divorcent. Cela existe. Il y a des gens qui divorcent. On peut divorcer pour diverses raisons. Donc voilà. Je n'irai pas plus loin que cela. Néanmoins, je voudrais simplement dire que ce que j'ai dit, c'est un document officiel du Gouvernement, c'est situé page 5 de ce document. Ce que j'ai dit, ce n'est pas inventé, il est là. Eric, je te l'offrirai, si tu veux, à la fin du Conseil Municipal.

**Monsieur Eric MARCOT**

Bien sûr !

**Monsieur Eddie STAMPONE**

Tu verras ce que dit le FMI et l'OCDE. Ce que j'ai dit, c'est la réalité.

**Monsieur Eric MARCOT**

Tu as parlé de crédibilité. Le terme n'est pas juste. Il n'est pas juste !

**Monsieur Eddie STAMPONE**

Il est là !

**Madame le Maire**

Christophe FROPPIER.

**Monsieur Christophe FROPPIER**

Je n'arrive plus à savoir s'il faut en rire ou si cela me fait de la peine quand Monsieur MARCOT prend la parole. En fait, l'intervention tout à l'heure, n'était pas du tout politique. Elle était là pour vous expliquer qu'à un moment donné, quand on préparait le budget, il y avait des interrogations. Les interrogations, elles étaient multiples. A un moment donné, Bruno LE MAIRE, entre autres, cela aurait pu être un autre, annonçait 1,4% de croissance. Finalement, cela sera probablement moins de 1%, ce qui vous a été dit tout à l'heure. Comment on prépare un budget, que l'on s'appelle DARMANIN, LE MAIRE, tartempion alors qu'en fait, on n'a pas les éléments ? C'est cela qui vous a été dit tout à l'heure, Monsieur MARCOT. On n'était pas partis pour faire de la politique.

**Monsieur Eric MARCOT**

Mais, c'est sur ce qui a été dit après...

**Monsieur Christophe FROPPIER**

Je vais finir quand même....

**Monsieur Eric MARCOT**

C'est sur ce qui a été dit après...

**Madame le Maire**

Attendez Monsieur MARCOT, vous n'avez pas la parole.

**Monsieur Christophe FROPPIER**

Je vais finir quand même. En fait, vous dites que je fais de la politique. C'est quoi faire de la politique à notre niveau, Monsieur MARCOT ? Moi, cela fait dix ans que je fais de la politique. Vous savez ce que c'est, la politique que l'on fait localement ? C'est répondre au téléphone à un habitant qui vous sollicite parce qu'il a un problème avec un arbre devant chez lui. C'est répondre à un restaurateur qui a un souci avec des mesures ou la législation. C'est vivre le Covid en tant qu'élus pendant le deuxième mandat et aller à la rencontre des commerçants pour les aider avec les aides auxquelles ils ont le droit pour des subventions au niveau de l'investissement ou de la trésorerie. C'est quoi faire de la politique, Monsieur MARCOT ? C'est aller distribuer des masques aux habitants parce qu'à un moment donné il manque de masques. Est-ce que vous, vous faites de la politique ? Non Monsieur MARCOT, vous, vous ne faites pas de politique. Aujourd'hui, la seule chose que vous avez été capable de nous dire en commission...

**Monsieur Eric MARCOT**

Tu es à Montbéliard depuis quand ? Arrête ton cinéma !

**Madame le Maire**

Monsieur MARCOT, vous n'avez pas la parole ! Monsieur MARCOT, vous n'avez pas la parole !

**Monsieur Christophe FROPPIER**

Je vais finir, Monsieur MARCOT, par un exemple, finalement, qui est assez amusant ou déprimant vous concernant. En commission, vous nous avez aboyés sur les services de la Mairie en expliquant que finalement vos voisins, qui étaient des personnes âgées, n'avaient pas de poubelle jaune et que cela faisait des semaines qu'ils cherchaient à avoir une poubelle jaune et que finalement ils n'avaient pas de poubelle jaune. Et vous vous êtes fait un plaisir immense en allant en ville pour répéter que vos voisins, qui étaient des personnes âgées, n'avaient pas de poubelle jaune.

**Monsieur Eric MARCOT**

Pas du tout ! Pas du tout !

**Monsieur Christophe FROPPIER**

Vous voyez ce que c'est de faire de la politique, Monsieur MARCOT, c'est d'aller la chercher la poubelle jaune pour vos voisins.

**Monsieur Eric MARCOT**

Madame le Maire, s'il vous plaît.

**Madame le Maire**

Oui, je vous donne la parole après, Mme CHIAPPA KIGER. Monsieur MARCOT, vous répondez et cela sera terminé sur ce sujet-là.

**Monsieur Eric MARCOT**

Concernant la Commission n°4, on a évoqué effectivement les poubelles jaunes à Montbéliard et notamment Faubourg de Besançon. Vous pouvez encore passer dans la rue ce soir, il y a des poubelles qui ne sont pas ramassées. J'ai simplement signalé que c'était une anomalie. Il y a des appartements, il y a des résidences où il n'y a pas de poubelle jaune et j'ai effectivement levé le doigt en disant comment cela se fait que les gens n'ont pas de poubelle et que certaines ne sont pas pucées. Tout simplement. Ne détourne pas le... Christophe, Christophe, je te connais, on se connaît !

**Madame le Maire**

Moi, j'ajouterais, Monsieur MARCOT, que j'ai eu des remontées de cette fameuse commission qui ne sont pas forcément très élogieuses vous concernant. Cela, c'est la première chose. La deuxième chose, vous parlez des poubelles. Vous savez que l'on fait beaucoup de choses avec les poubelles, alors que nous ne sommes pas obligés de le faire car je vous rappelle que la compétence « ordures ménagères » c'est de la compétence de l'Agglomération. Néanmoins, les services, les agents de la Ville travaillent énormément avec l'Agglomération pour que chacun ait sa poubelle grise pucée, que chacun ait sa poubelle jaune du bon format et du bon volume et que si les agents, comme vous dites, n'étaient pas là, je peux vous dire qu'il y aurait des poubelles de toutes les tailles et de toutes les couleurs partout, n'importe comment, dans la ville. Et puis, il y a quelqu'un de très investi sur les poubelles, c'est Olivier TRAVERSIER. Chaque fois qu'il y a un problème de poubelle, on l'appelle au secours. En général, le problème est résolu dans la journée, mais parfois, il n'y en a plus assez de poubelles à l'Agglomération parce qu'elles ont été données à tout le monde et que ceux qui fabriquent les poubelles n'ont pas le stock nécessaire. Il y a certains bailleurs sociaux ou bailleurs syndics privés qui ne répondent pas aux demandes de leurs habitants.

**Madame Léopoldine ROUDET**

Je veux bien un bénévole à l'agence pour venir s'occuper des poubelles jaunes dans les copropriétés.

**Madame le Maire**

On va t'envoyer Monsieur MARCOT, alors ! Et puis, est-ce que la Ville doit aussi faire le travail d'une collectivité qui est compétente sur cette matière-là ? Non. Donc, si vous voulez, on pourrait très bien dire qu'on laisse tout dans la ville et puis l'Agglomération se débrouillera. On fait beaucoup, beaucoup plus que ce pour quoi nous sommes élus. Néanmoins, il faut le faire pour le bien de nos habitants. Mais vous ne pouvez pas, sans savoir ce qui se passe et sans connaître le travail des agents et des élus, critiquer en disant que cela n'est pas normal. Non, je suis désolée, c'est votre réaction qui n'est pas normale. Voilà, le sujet est clos. Je laisse la parole à la Madame CHIAPPA KIGER.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Moi, je me lève de temps en temps parce que j'ai un point de sciatique, ce n'est pas pour fuir l'indigence de ces échanges.

## **Madame le Maire**

On a bien compris parce que l'on connaît aussi cela !

## **Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Voilà. Juste parce que vous êtes tous intervenus sur ce sujet-là, je pense que si Monsieur STAMPONE avait commencé, comme vous l'avez fait Monsieur FROPPIER, on ne serait peut-être pas dans cette situation parce que l'analyse géopolitique du départ était quand même sensiblement confuse. Excepté cela, je pense qu'il faut parler du DOB et on est, normalement, dans un débat, c'est-à-dire que l'on ne doit pas avoir une présentation peut-être trop dogmatique, trop maréchale, à un certain moment, il faut aussi laisser la place à un débat et c'est cela l'essentiel parce que l'on est sur un Débat d'Orientations Budgétaires. Moi, je vais parler du Débat d'Orientations Budgétaires. J'ai pris le temps de relire les documents des DOB des années précédentes, on voit clairement l'évolution que vous avez pris ces dernières années sur certaines questions, notamment l'écologie. On voit que l'écologie intègre vraiment les orientations budgétaires. Mais vous êtes encore dans un temps de verdissement et sémiotique qui ne trompe pas. On voit bien que cela n'appartient pas à la géographie durable, on est sur le verdissement alors que la plupart des communes de même strate sont dans l'adoption d'un budget vert, et ce par anticipation à la loi qui fixe cette obligation pour le budget 2025. Vous parlez de verdissement et vos documents, votre présentation le confirme. Malgré ces années qui filent, nous sommes toujours à l'état de perspective ou encore d'obligation et non pas d'une concrétisation budgétaire qui accompagnerait notre ville vers une neutralité carbone. Plusieurs exemples. Sur la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, c'est une obligation légale mais, contrairement, à ce que vous nous dites dans le document, cela ne préempte pas votre volonté politique. D'ailleurs, nous le voyons dans le paragraphe suivant sur les centrales électriques, et notamment celle des Neufs Moulins annoncée depuis deux ans, en 2024, nous sommes au lancement de l'appel à manifestation. Même traitement pour les bornes électriques qui tardent à arriver dans tous les quartiers, et en particulier au centre-ville, nous sommes, et je vous cite, « sur une réflexion engagée ». « Nous sommes aussi sur une réflexion de plantation d'arbres, -je cite toujours-, dans les cours d'école », même pas sur une programmation progressive de la désimperméabilisation de toutes les cours d'école, on pourrait avoir un plan pluriannuel pour ce projet. On est toujours dans la réflexion. Nous le voyons, et j'excuse mon raisonnement, bien évidemment, le réseau de chaleur dans lequel vous vous êtes engagé, vous avez vraiment défendu la Ville de Montbéliard sur ce sujet-là, en soutien à l'Agglomération, et dont l'extension sur des équipements publics donnera tout son sens à cet investissement consenti à 26 millions d'euros par le délégataire, qui compensera par ailleurs les charges de centralité dont vous avez ne cesse de vous plaindre. Nous le voyons, vous n'êtes pas dans l'urgence, que requiert le sujet de l'écologie. Heureusement, des investisseurs privés, notamment les organismes logeurs, les promoteurs privés, n'ont pas votre frilosité, ils s'engagent sur des projets d'habitat durable. Pas dans l'urgence, à la lecture, j'ai même l'impression que vous n'osez pas. Vous n'osez pas sur des sujets qui dérangent les habitudes des habitants. Vous êtes toujours engagé sur des sujets qui font consensus, par exemple le passage en LED de notre éclairage public, l'achat de véhicules électriques, le recours aux matériaux biosourcés dans les rénovations, qui est au passage, je vous le rappelle, une obligation, sinon vous n'auriez aucune subvention, aucun financement des autres collectivités. Vous êtes toujours dans cette zone de confort où vous déroulez. Pour tout le reste, on est toujours dans la déclaration d'intention. Les éléments que vous nous avez donnés ne montrent pas leur temporalité. On n'a aucune planification. On n'amène jamais les problèmes qui fâchent, comme moins de voitures au centre-ville, la piétonisation progressive du centre-ville, plus d'espaces verts dans l'hypercentre. C'est super d'apprendre aux enfants de rouler en vélo, mais l'accès au centre se fera aussi par des décisions courageuses pour sécuriser véritablement les cyclistes. Et ces décisions-là, on ne les voit pas venir en 2024. Et puis comme on n'a pas de planification pour les années suivantes, on ne les voit pas venir dans l'avenir. Nous n'avons pas non plus la programmation de la rénovation énergétique de nos bâtiments. C'est marqué dans votre document, il nous sera proposé courant 2024. Le DOB était, à mon sens, une occasion pour marquer les choses, pour montrer la véritable intention de la Ville dans ces projets-là. Dans le DOB, cela n'apparaît pas, en tout cas, vous ne nous avez pas transmis ce document-là. Nous n'avons pas non plus la lisibilité, toujours dans ce document, de la mobilisation des Fonds Verts sur ces sujets. La manne financière mobilisée de l'Etat, elle est très importante au niveau du Fonds Vert. En ce moment, l'effort d'investissement de la commune devrait être dans la même dynamique et peut s'accélérer tout en préservant, comme vous le dites, Monsieur STAMPONE, des finances saines. Tous ces points

reposent sur des vraies convictions qui ne sont pas au rendez-vous de ces orientations budgétaires. Je pense que mon collègue Bernard LACHAMBRE reviendra sur ce sujet.

Pas d'urgence pour le climat, pas d'urgence non plus pour le choc démographique qui est devant nous. On n'en parle jamais. Je vous rappelle quelques chiffres : d'ici 2030, le nombre de Français de 75 ans à 84 ans va augmenter de 50%, entre 2030 et 2040, la population des plus de 85 ans augmentera de plus de 50%. Dans vos documents, je ne vois pas la mise en place d'un parcours résidentiel qui accompagnerait les Montbéliardais tout au long de leur vie et bien sûr accessible à tous. Au fur et à mesure de l'avancement en âge, nous sommes tous animés par la volonté d'être au plus proche des services d'un centre-ville où l'on peut vivre. Dans votre document, pas d'information sur le déploiement de l'ORT ou de l'OPAHU. Pour moi, l'attractivité d'une ville, c'est l'équilibre, c'est un équilibre. C'est un équilibre entre une offre de logements adaptés, des commerces de proximité et de qualité, des services, et notamment des services de santé et bien sûr une offre de loisirs sur laquelle vous basez entièrement, en tout cas dans le document, votre attractivité. Rien sur la santé, excepté l'arrivée du pôle d'addictologie Nord-Franche-Comté. C'est un projet certes important, je ne veux pas opposer les dossiers, mais vous lui consacrez une page et pas une ligne sur les besoins des Montbéliardais en matière de généralistes, notamment dans les quartiers. Depuis le début de mandat, votre stratégie repose uniquement sur des initiatives privées qui montrent ses limites, notamment sur la prise en charge de nouveaux patients, sur le nombre d'heures de médecins spécialistes ou encore sur une répartition harmonieuse sur l'ensemble de la ville. Je crois sincèrement que la Ville doit s'emparer de ce dossier en lien avec l'agglomération dans le cadre de la compétence partagée de la santé avec PMA. J'ai été surprise aussi de voir que le dossier de la cancérologie du Mittan ne fait pas l'objet d'une seule ligne dans ce DOB. Je rappelle que l'argument du Directeur est de développer les services d'oncologie, que ce développement ou sa modernisation n'est possible qu'à Trévenans, selon lui. La question de l'extension sur le site du Mittan est donc essentielle, cela représente un enjeu d'environnement. J'imaginai que dans ce document d'orientations budgétaires, puisque ce n'est pas un document uniquement budgétaire, on n'est pas dans le budget, mais qu'au moins une ligne aurait été mise sur ce sujet-là. Je ne comprends même pas que ce projet d'extension n'y soit pas. Ce sont des marqueurs forts, la santé. Je veux dire, à un certain moment, ne pas les faire apparaître, c'est aussi donner libre champ à ce qui se prépare. On sait très bien que là, pour l'instant, la négociation va nous être plutôt défavorable si on continue à ne pas se mobiliser sur cette question. Alors, on va me dire, on ne peut pas parler de tout. Je vois bien, comme vous pouvez nous répondre parfois, mais vous consacrez toute une page pour nous informer, cela doit être important, de l'achat d'un logiciel de gestion des terrasses, le développement du portail famille, d'une nouvelle gestion des abonnements sur le parking en surface. Une page pour nous annoncer ce que vous appelez la modernisation de notre ville, on n'évoque même pas, quand on parle de cette page-là, de l'exclusion numérique de beaucoup de Français, mais on ne parle pas de sujets importants sur le logement adapté, sur le Mittan, sur la santé.

Autre urgence, le social. Nous sommes, et vous l'avez rappelé, Monsieur STAMPONE, sur un territoire où la paupérisation et la précarité progressent. J'ai noté une augmentation de 400 000 € de la subvention d'équilibre. Mon premier élan, un peu spontané, serait évidemment de saluer l'effort, mais vous me connaissez, l'analyse critique reprend vite le dessus, et je me demande si les 400 000 € ne compensent pas uniquement la revalorisation salariale statutaire, la prime inflation qui sera allouée aux agents. En clair, pouvez-vous me confirmer que ces nouveaux crédits, ces 400 000 € supplémentaires seront bien fléchés sur les aides sociales ?

Autre sujet d'inquiétude, la culture. Je ne veux pas revenir sur le très beau projet de reconversion du Château et l'ouverture du nouveau Conservatoire qui est magnifique. Cette année sera une année riche en événements culturels dans le cadre de l'année Capitale de la Culture, dont vous ne faites pas mention dans le DOB non plus. C'est quand même important, tout autant que la Flamme Olympique. Il faut que Montbéliard s'appuie sur ces nouveaux équipements, sur la visibilité que va nous apporter Capitale de la Culture pour renforcer les structures et les associations culturelles. Le DOB évoque uniquement une enveloppe globale des subventions allouées sans nous montrer les évolutions. Les subventions doivent être à minima maintenues pour mettre en œuvre un beau projet culturel. Nous aurons besoin de ces structures en bonne santé et pas affaiblies financièrement.

Je vais terminer mon propos sur un sujet qui est un peu polémique, mais il était difficile pour moi de ne pas l'évoquer, c'est sur la sécurité. Il y a une page qui est consacrée à la sécurité et je crois que l'on ne peut pas aborder la sécurité sans évoquer, Madame le Maire, l'interview que vous avez accordée au Figaro, parue le 21 janvier 2024. Quelle image avez-vous donnée de Montbéliard ?

L'absence de nuance dans votre analyse de l'engagement de l'État est surréaliste, un peu consternant d'ailleurs. La réponse du DDSP a été cinglante. J'espère que cela n'a pas obéré vos relations avec la Police. J'ai toujours défendu, notamment au sein de cette instance, l'allocation de moyens importants pour le Commissariat de Montbéliard, pour des effectifs plus importants sur la mission régaliennne qu'assure l'État. De mémoire, ma dernière intervention dans ce sens date de 2021, vous étiez d'accord sur ce constat : manque d'effectifs, turnover important. Depuis trois ans, nous ne pouvons le nier, les effectifs ont été stabilisés, des moyens ont été accordés. Nous nous sommes mobilisés encore récemment pour le maintien d'une brigade motorisée. Il y a toujours des choses à défendre, nous le faisons. Mais on ne peut pas parler non plus d'un désengagement de l'État, c'était peut-être vrai avant, ce n'est plus vrai aujourd'hui, même s'il faut rester toujours vigilant. Même s'il reste des problèmes, nous avons quand même des cadres de haut niveau qui ont été nommés au sein de notre Commissariat, un Directeur Départemental aussi très engagé sur le terrain, une nouvelle Sous-Préfète sur qui on peut compter, une justice renforcée avec la nomination d'un Procureur très réactif. Des problèmes existent, je ne le nie pas : trafic de violences, trafic de drogues, violences. On l'a vu ces derniers jours à la Petite-Hollande, ces derniers jours ont été difficiles pour les habitants. Des tensions importantes avec des confrontations entre les jeunes et les forces de l'ordre, un policier a été blessé et je veux d'ailleurs lui adresser un message de soutien. Et je pense aussi qu'il faut saluer l'extrême dévouement des policiers de Montbéliard. Je pense que vos propos ont été un peu dangereux, ils ne concourent pas à un travail serein avec les forces de l'ordre, ils donnent d'ailleurs une image désastreuse de la ville, cela nourrit cette idée de déclassement qui rejaillit sur le Pays de Montbéliard. Après une telle déclaration, je pense qu'il faudra plus qu'un Château tout neuf pour redorer le blason de notre Ville. Et puis, vous parliez de la montée des extrêmes, Monsieur STAMPONE, vous n'en auriez pas parlé comme vous l'avez fait, je crois que je ne serais pas intervenue mais je pense vraiment, Madame le Maire, qu'une telle intervention dans le Figaro nourrit la lepénisation des esprits. Ce sont des vraies sirènes à l'extrême Droite. Nous sommes à quelques mois des élections européennes et mettre l'idée que notre pays pourrait devenir l'Amérique du Sud par sa violence, par la domination des gangs et par la corruption omniprésente, ce qui caractérise un peu les pays d'Amérique du Sud, sert un discours dangereux, anxiogène et populiste. C'est aussi douter de notre République et de ses valeurs, alors que pour moi, vraiment, c'est notre force et cela n'est pas possible. En tant qu'élu de la République, vous ne pouvez pas porter ce genre de discours qui nourrit l'extrême Droite et qui tend, par vos propos, à leur donner raison.

### **Madame le Maire**

Bien. Alors, cela fait beaucoup de sujets sur lesquels répondre. Je ne sais pas si, Eddie STAMPONE, tu souhaiteras répondre. Oui ? Non ? Bon. Donc, je le fais.

Alors, d'abord, sur tout ce qui touche au verdissement et à l'environnement, nous n'avons pas forcément la même manière de voir les choses, bien sûr. Vous voudriez que tout soit transformé en zone piétonne, sans voiture, avec des vélos partout, de l'éclairage public par LED, des bornes électriques, etc. Vous trouvez que nous n'allons pas assez vite. Nous, nous allons à la vitesse que nous souhaitons prendre, parce que nous n'avons pas forcément la même manière de voir les choses que vous. Je pense, par exemple, c'est l'exemple qui me vient en tête suite à vos propos, aux cours d'école qu'il faudrait désimperméabiliser. Moi, je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord pour qu'on désimperméabilise les cours. Pourquoi ? Parce que vous avez des enfants qui vont marcher dans une sorte de terrain qui aura été compacté, qui fait énormément de poussière, ce qui fait que, quand ces enfants rentrent à l'intérieur des écoles, les écoles sont constamment sales. Par contre, planter des arbres dans des cours, apporter des zones d'ombre et de rafraîchissement, c'est tout à fait autre chose.

Vous parlez d'apporter de la piétonisation en ville. Écoutez, moi, je vous invite à aller voir les commerçants du centre-ville de Montbéliard. On a eu, d'ailleurs, une réunion très récemment, où nous étions, suite à des discours qui revenaient régulièrement favorables à une nouvelle piétonisation dans une rue, au vu des difficultés actuelles économiques de certains commerces, les commerçants qui étaient favorables, dans un premier temps à cette piétonisation, sont revenus sur cette demande en disant « Cela va provoquer un grand changement et nous sommes, en ce moment, dans une situation économique tellement fragile que l'on ne veut pas apporter du changement qui risque d'être facteur de perte de commerçants ». La piétonisation, en ville ou au centre-ville, c'est très bien dans les grandes villes. Pourquoi ? Vous allez à Strasbourg, vous allez à Nancy, vous allez à Metz, vous allez à Lyon, il y a des transports publics partout, et vous savez de toute façon que vous aurez énormément de mal à venir vous garer en ville donc, dans votre esprit, vous acceptez de prendre un transport en commun et

de vous garer à l'extérieur mais pas dans une petite ville, pas dans une ville moyenne. Demandez, aujourd'hui, à ceux qui prônaient le tout piétonisation dans des petites et moyennes villes, ce qu'ils en pensent. Construction de zones commerciales autour, vous faites mourir les petits commerces et notamment les commerces indépendants au bénéfice de chaînes, je pense à Camaïeu et autres, qui aujourd'hui mettent la clé sous la porte. Qu'est-ce qui vous reste dans vos centres-villes ? Si vous ne pouvez plus accéder en ville, en voiture, je parle des petites et moyennes villes, vous faites mourir votre centre-ville. Donc là, nous n'avons pas la même vision. Je ne dis pas qu'il faut que les voitures se garent partout, loin de là, mais il faut bien réfléchir et il faut bien cibler ces zones de piétonisation. Et moi, je vous invite, vous ferez ce que vous voudrez, à bien réfléchir à ce projet avec les commerçants, parce qu'ils sont, pour beaucoup, défavorables à cela. Pour beaucoup. Alors je ne parle pas, peut-être, des restaurants et des bars, parce que quand vous allez dans un restaurant ou un bar, vous y allez pour un bon moment, vous acceptez de faire 200 mètres à pied et de revenir, quand vous allez acheter des habits ou des chaussures ou même autre chose, c'est tout à fait différent. Donc nous n'avons pas, là, la même vision. Alors, vous trouvez que l'on ne va pas assez vite. Evidemment que l'on ne va pas assez vite, puisque l'on n'a pas la même vision que vous. On ne va pas du tout aller de cette manière-là.

Vous avez salué le réseau de chaleur et la plantation d'arbres. Voyez, par contre, le réseau de chaleur, moi, j'y crois vraiment très profondément et c'est quelque chose qui, au moins, nous réunit.

Vous dites que nous restons dans notre zone de confort. Non, on ne reste pas dans notre zone de confort. On n'est pas d'accord avec vous, c'est tout. Donc on est dans la zone qui est la nôtre et pour laquelle nous avons été élus et sur notre programme.

Des décisions courageuses. Il n'y a pas à être courageux ou pas. Je crois que nous avons été courageux depuis dix ans que nous sommes élus sur bien des choses qu'il a fallu remettre d'équerre et sur lesquelles il a fallu revenir dans des dépenses qui étaient complètement inconsidérées, tout à fait inadaptées au budget et à la taille de la Ville.

Maintenant, vous parlez des services de santé en parlant du Mittan. Alors, si c'est pour mettre une phrase sur le Mittan « On est pour le Mittan, gardez le Mittan », tout le monde sait que l'on est pour le Mittan, ce n'est pas un Débat d'Orientations Budgétaires, cela ne nous coûte rien le Mittan. Par contre, faire venir des services de santé comme nous avons réussi, comme j'ai réussi, malgré, je peux vous dire, des vents contraires, et vous savez bien de quoi je parle, Madame CHIAPPA KIGER, sur la Maison de Santé installée aux Gros Pierrons, cette Maison de Santé, tout le monde se félicite qu'elle soit là, il y a des spécialistes, il y a quelques généralistes. Les généralistes, il ne faut pas non plus faire croire n'importe quoi aux gens, ils ne viendront pas dans les quartiers, ils ne voudront pas venir au centre-ville, ils ne viendront plus parce que, justement, il y a des difficultés pour se garer, ils ne voudront pas venir à la Chiffogne. On leur a demandé à certains de venir, mais ils ne veulent pas. Vous le savez parfaitement, ils ont une autre manière de travailler aujourd'hui, ils veulent travailler en équipe, avec des spécialistes, mais aussi avec des ostéopathes, avec un pharmacien, avec un opticien. Cette manière de travailler aujourd'hui, elle a énormément évolué depuis 20 ans ou 30 ans, et surtout depuis qu'il n'y a plus de médecins. Donc il ne faut pas faire croire aux gens que si vous étiez à notre place, vous arriveriez à faire venir des médecins généralistes dans tous les quartiers. C'est faux, c'est un mensonge. Moi, je me réjouis que nous ayons cette Maison de Santé qui offre un vrai plus aux habitants. En plus, ils peuvent venir se garer en voiture, ils peuvent venir en transport public s'ils prennent des transports publics. Cela, il faut le saluer. Qui est arrivé sur ce territoire à faire la même chose sinon nous ? Qui est arrivé ? Personne d'autre. Moi, je me félicite. C'est une entreprise privée, tant mieux, parce qu'il faut travailler avec le privé. Moi, j'aime travailler avec le privé, cela n'empêche que l'on peut avoir des services publics qui soient là, qui soient très présents et qui travaillent avec des gens qui n'ont pas la même façon de travailler que nous, et c'est tout à fait complémentaire.

Concernant l'informatisation, ce n'est pas important. Moi, je ne suis pas très, très informatique, ce n'est pas un scoop mais l'informatisation, c'est quand même la manière de travailler de nos jeunes et de demain. Aujourd'hui, les familles, elles inscrivent leurs gamins aux loisirs, elles inscrivent leurs gamins à la restauration scolaire ou je ne sais où, en allant sur l'ordinateur, en deux clics et trois petits coups de souris, et voilà. Et de plus en plus, ça sera comme ça. Alors, on peut peut-être le regretter mais c'est l'avenir. Il faudrait que l'on ne le fasse pas, ou du moins que l'on minimise cela ? Enfin, vous nous diriez que l'on est arriérés et vous auriez raison de nous le dire.

Et puis j'en finirai sur la sécurité avec l'article dans le Figaro. J'ai beaucoup hésité à répondre, je vous le dis, à cet article. J'ai beaucoup hésité. J'aurais mieux fait de ne pas répondre, d'ailleurs, parce que mes propos ont été déformés et il y a des choses qui ont été dites exactement le contraire. Je m'en suis d'ailleurs expliqué avec la journaliste qui n'avait pas compris, des choses qui étaient fausses, qui étaient le contraire de la vérité et, récupérées après, mais il était trop tard. Mais vous êtes en train de me dire qu'en fait, il faudrait que l'on mette la tête dans le sable, que l'on fasse la politique de l'autruche pour ne pas dire qu'il y a des problèmes. Enfin, tout le monde le sait, qu'il y a des problèmes. Tout le monde le sait. Je ne fais que reporter ce que disent les habitants dans les différents quartiers. Je pense à la Chiffogne, Madame JACQUEMIN, je pense à la Petite-Hollande où les gens nous écrivent constamment qu'il y a des rodéos et qu'il y a du trafic de drogue. Il ne faut pas le dire cela ? Il ne faut rien dire, en fait. Il faut faire ce que beaucoup font en disant « Madame la Marquise, circulez, il n'y a rien à voir ! Tout va très bien, Madame la Marquise ! ». Je ne suis absolument pas d'accord. Cela ne veut pas dire que l'on est pour les extrêmes ou que l'on va développer les extrêmes. Au contraire, cela veut dire que « Réagissez avant que les extrêmes soient là. Demain. Ils sont à notre porte, là ». Cela fait 30 ans que l'on aurait dû réagir. Donc, il ne faut rien dire, on va continuer à rien dire. Moi, je ne suis pas d'accord et je continuerai à dire. Avec tout le malentendu qu'il y a eu autour de cet article sur certaines choses, je m'en suis expliquée, d'ailleurs, avec la Sous-Préfète et avec le DDSP, les choses sont réglées, voilà, terminées. Je vais vous dire, cela permet que l'on sache que les élus et le Maire de Montbéliard, nous voulons qu'il y ait des actions sur notre territoire. Et d'ailleurs, depuis, je remarque qu'il y en a eu. Nécessaires et efficaces. Vous l'avez d'ailleurs souligné tout à l'heure. Et je ne me tairai pas. Non.

Monsieur LACHAMBRE.

### **Monsieur Bernard LACHAMBRE**

Oui, je serai assez rapide. Moi, quand j'ai entendu la présentation de Monsieur STAMPONE, je me suis dit que j'habitais une autre ville que celle dans laquelle on habite. Il y a beaucoup de désirs, il y a beaucoup d'intentions qui sont louables, mais dans la réalité, moi, j'habite en bordure de la Petite-Hollande, je connais beaucoup de gens, je pratique beaucoup la Petite-Hollande et j'ai l'impression que les gens se disent : « Nous, ce que l'on attend, c'est d'avoir... ». Il y a deux défis fondamentaux en ce moment au niveau national, au niveau international et, en particulier, au niveau du Pays de Montbéliard, c'est le défi climatique et c'est le défi social. Bien sûr, vous nous avez indiqué tout un tas de choses, deux centrales hydroélectriques, du vert ici, du vélo par-là, etc., mais moi, ce que j'aurais aimé entendre, c'est une vision au niveau du système, parce qu'il y a des moments où on engage un certain nombre de démarches, mais finalement, dans l'autre sens, on les démolit un petit peu, ces choses-là. Mon petit-fils, il avait envie d'aller en vélo sur le parc du Près la Rose mais ce n'est pas possible, ou vers la Roselière, etc., parce qu'en fait, il y a des pointillés, il manque un truc par-ci, il manque un truc par-là. C'est-à-dire qu'en fait, ce qu'il y a, c'est qu'il y a des actions ponctuelles, ici et là, mais c'est la vision un petit peu globale des choses qu'il manque. Les gens, à la Petite-Hollande, je pense entre autres à un certain nombre de copropriétés qui représentent plus de 40% des gens qui y habitent, il y a pour l'instant zéro copropriété qui ont fait de la rénovation énergétique. Il y en a qui ont essayé, qui se sont lancés, qui ont fait toutes les démarches, et à la fin, non. Alors que quand on regarde, il y a d'autres collectivités locales, d'autres Mairies, d'autres communes dans lesquelles les actions peuvent se faire. Pourquoi ? Simplement parce qu'il y a un effort très particulier de la collectivité qui va pouvoir les accompagner tout le long du chemin. PMA est en train de se lancer un petit peu là-dessus, mais on ne va pas assez vite, c'est catastrophique.

On a parlé de sécurité un petit peu, mais ce qui s'est encore passé la dernière semaine à la Petite-Hollande montre bien que...

### **Madame le Maire**

On est d'accord !

### **Monsieur Bernard LACHAMBRE**

Ce que disent un certain nombre de gens sur la Petite-Hollande, c'est que quand il y a un événement quelconque, on voit trois cars de CRS qui vont circuler une fois de temps en temps, puis après cela s'arrête.

**Madame le Maire**

Je suis d'accord !

**Monsieur Bernard LACHAMBRE**

Mais on ne prend pas le mal à la racine.

**Madame le Maire**

On est d'accord Monsieur LACHAMBRE.

**Monsieur Bernard LACHAMBRE**

La racine, c'est qu'il y a des gens qui sont désespérés, qui n'ont pas d'emploi. C'est qu'il y a de la ghettoïsation qui se fait parce qu'il y a des endroits où on ne maîtrise pas la façon dont les gens vont habiter sur le coin. Les gens disent « De toute façon, moi je ne veux pas rénover mon logement parce qu'il coûte 30 000 €. J'ai un F4 qui coûte 30 000 € ». Il y a des collectivités qui ont dit que c'était leur priorité. Et ce que je n'ai pas trouvé dans le DOB, c'est que la priorité est de rendre vivables les quartiers parce qu'en ce moment, cela se dégrade quand même, même avec tous les efforts que l'on fait. En fait, qu'est-ce que l'on fait ? C'est très bien les aires de jeux, etc. Moi, je les pratique, entre autres, avec celui qui est à côté de moi et il apprécie ce genre de choses. Mais ce qu'il y a, c'est que ce sont des actions ponctuelles et on n'a pas de vision globale. Et donc, moi, ce qui me manque, c'est cela.

Je vais vous quitter bientôt parce que je pense qu'il a été bien gentil jusqu'alors mais il ne faut pas abuser des bonnes choses. Mais je tenais à vous le dire.

**Madame le Maire**

On partage quand même beaucoup de choses en commun sur ce que vous venez de dire. Vous dites « Les bailleurs sociaux ont bien travaillé ». Évidemment, ils ont des subventions de l'État qui leur permettent d'extrêmement bien travailler sur les bâtiments qui leur appartiennent. Cela augmente peut-être un petit peu le montant du loyer pour les habitants mais comme cela diminue les charges, l'un dans l'autre, les choses s'équilibrent. Quand vous avez un copropriétaire qui a acheté un appartement, je dis n'importe quoi, 80 000 €, et puis aujourd'hui, avec les problèmes de sécurité, justement, et de trafic de drogue que nous avons sur ces différents quartiers, ils peuvent espérer revendre leur logement à 30 000 €. Vous croyez qu'ils ont envie de mettre 30 000 € d'isolation dans le bâtiment sachant qu'ils ne le revendront jamais au prix pour lequel ils ont mis pour l'achat du logement et les travaux. C'est impossible. Moi, je les comprends. Alors que la collectivité, Ville de Montbéliard, intervienne, on peut accompagner, mais je vous rappelle que la politique du logement, c'est l'Agglomération. Nous, on peut arriver après l'Agglomération mais qui doit être compétente surtout sur les quartiers rénovation urbaine que sont la Petite-Hollande et que sont Sochaux. Alors, si vous voulez, c'était à l'époque extrêmement bénéfique d'avoir de l'habitat social et des copropriétés en même temps. On se rend compte qu'aujourd'hui, ces copropriétés, ce sont elles qui souffrent le plus dans le contexte environnemental et d'inflation qui est le nôtre aujourd'hui. Voilà. Écoutez, je crois que j'ai répondu à tout ce que vous aviez dit.

Madame MARCHAL.

- Départ de Monsieur LACHAMBRE -

**Madame Sidonie MARCHAL**

Oui, je vais être assez rapide et j'aimerais le dire sans être trop maladroite. Puisque l'on a eu un débat qui est quand même un peu mal parti sur le Débat d'Orientations Budgétaires, je ne vois pas non plus la nécessité d'une introduction qui est allée jusqu'à Dominique BERNARD, mais là n'est pas le propos. Je vais essayer de le dire gentiment. Parfois, je suis assez navrée ou attristée par le fait que vous caricaturez les propos que l'on peut avoir. Madame CHIAPPA KIGER ne vous a pas dit que l'on

voulait tout piétoniser la Ville de Montbéliard. On a des choix politiques qui sont différents, ce qui explique que vous êtes là où vous êtes et que nous, nous siégeons en face de vous. Mais je trouve cela assez triste, finalement, cette forme de raccourci, facilité qui fait de nous des caricatures. Peut-être qu'on l'est sur certains points, mais par exemple sur la piétonisation, on ne vous a jamais dit que l'on voulait tout piétoniser Montbéliard. Nous, on croit à la piétonisation de la Place Saint-Martin. On a des choix politiques différents. Quand on a parlé, par exemple, de la question écologique, je voudrais vous rappeler que le terme de verdissement, c'est l'équivalent en français de greenwashing, c'est-à-dire qu'on met de la couleur verte pour dire que l'on fait une politique écologique quand elle n'en est pas une. Nous, on a juste une vision différente et on regrette l'absence d'une planification écologique sans que nous soyons des « éco-terroristes » non plus. Bref, c'est tout un certain nombre de facilités que je trouve un petit peu dommage par rapport au débat public, enfin ce n'est pas par rapport à vous.

Sur les questions de sécurité, vous avez tendance à déformer nos propos. Nous allons bientôt finir par être laxistes à vous entendre. On dénonce aussi ces faits d'insécurité, on est tout à fait conscients des problèmes. Je travaille, je passe quatre fois par jour au quartier de la Petite-Hollande. Madame le Maire, cela me blesse quand je lis ce genre d'articles en tant que Montbéliardaise. Je ne nie pas les problèmes, jamais. Nous les connaissons. On les connaît, on les fréquente, on les voit au niveau professionnel. Moi, cela me heurte – en tant que républicaine, et c'est un vrai sentiment que j'ai – de me renvoyer cette image-là et que l'on renvoie parfois aux habitants de la Petite-Hollande où 90, 95%, on ne fait pas de chiffres, mais où des gens de la Petite-Hollande aspirent à vivre tranquillement sans qu'on leur colle une image d'assignation à résidence où l'on renvoie toujours ce quartier à ces faits de violence et de délinquance. Oui, ils existent. Moi aussi, j'entends les rodéos depuis chez moi. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le dénoncer, mais le discours de ce que l'on voulait essayer de vous dire, c'est que je trouve que développer un tableau trop noir va vraiment nourrir les idées de l'extrême droite et on peut avoir peur de celle-ci. C'était plutôt dans un sens républicain, sans vouloir être excessive, que l'on voulait vous dire cela, sans que vous déformiez nos propos.

#### **Madame le Maire**

Je comprends ce que vous dites, mais si on ne dénonce pas les choses à un moment quand elles sont là, c'est là où les habitants, ils ne supportent plus et ils disent : « vous ne vivez pas à nos côtés, vous ne savez pas ce que l'on vit ». Et c'est dans ce sens-là qu'il faut le dénoncer et il faut le dire. Et si on l'avait fait depuis longtemps, on n'en serait peut-être pas là, vous savez. Voilà.

Philippe TISSOT.

#### **Monsieur Philippe TISSOT**

Juste un petit mot. Vous vous souvenez, Madame MARCHAL, de la déclaration de Lionel JOSPIN en 2002, à une semaine des élections « Les Français ont un sentiment d'insécurité, mais il n'y a pas d'insécurité ». Vous avez vu le résultat du 21 avril 2002.

#### **Madame Sidonie MARCHAL**

Madame, si je peux terminer.

#### **Madame le Maire**

Oui.

#### **Madame Sidonie MARCHAL**

On ne va pas refaire l'histoire à chaque fois, je trouve cela assez pénible. Pour finir sur ce que l'on voulait dire à Montbéliard, on n'a pas dit qu'il ne fallait pas dire les problèmes, mais dire que l'on est un pays d'Amérique du Sud... Les pays d'Amérique du Sud, c'est le Mexique, où il y a plus de 10 000 morts par an à cause des trafics de drogue et c'est considéré comme un pays en guerre au regard des organisations internationales par ces pays. Après, il y a des gens qui viennent chez moi et me demandent s'ils peuvent se garer dans la cour de ma maison tellement ils ont peur de ce qui peut se passer à Montbéliard. C'est quand même faux. Moi, cela me fait mal, dans le sens républicain, dans l'image de notre ville, et ce d'autant plus quand on est Capitale Française de la Culture.

**Madame le Maire**

Et moi, ce qui me fait mal, c'est ce que les gens vivent tous les jours, au quotidien, dans les quartiers. Cela me fait mal. Bien plus qu'un article dans le journal.

Monsieur MARCOT, vous vouliez dire quelque chose ?

**Monsieur Eric MARCOT**

Oui, brièvement. Sur la circulation, la piétonisation de la rue Clémenceau. Moi, je suis un peu surpris. Le lundi, je prends mon café à Montbéliard dans un estaminet et j'apprends que la rue Clémenceau allait devenir piétonne et, le lendemain, la presse locale nous informe qu'elle ne l'est plus. Alors, je sais que des commerçants, des riverains, choisis discrètement, ont été reçus par vous-mêmes à plusieurs reprises, par petits groupes. Aujourd'hui, Madame le Maire, les Montbéliardais, cela fait 30 ans qu'ils attendent que cette rue soit piétonne. Qu'est-ce que l'on attend ? Un peu de courage !

**Madame le Maire**

Monsieur MARCOT, je ne savais pas que vous aviez vos informations au comptoir des cafés. Enfin, pourquoi pas ?

**Monsieur Eric MARCOT**

C'est souvent là que l'on récupère les bonnes informations !

**Madame le Maire**

Oui, on entend aussi beaucoup de bêtises. Donc, cela, c'est la première chose. La deuxième chose, il faut quand même arrêter de dire ou de laisser supposer que nous faisons des réunions en petit comité. Ça veut dire quoi, ça ? Moi, cela fait 23 ans que je suis élue. Cela fait 23 ans que l'on doit toujours travailler comme cela et je suppose que mes prédécesseurs travaillaient également de la même manière. Il y a des réunions de quartier et puis il y a des réunions avec des habitants en pied d'immeuble, avec les commerçants, avec les restaurateurs, avec les habitants de telle rue, voire de tel immeuble, et on ne va pas le claironner à la Presse ni à tous les Montbéliardais. On travaille. Vous savez ce que cela veut dire ? On travaille. Alors, on a reçu à plusieurs reprises, parce que l'on a été très très surpris, je vous l'ai expliqué tout à l'heure, puisqu'au démarrage, on pensait pouvoir faire cette piétonisation et quand on a vu les réactions, on était tous très étonnés, il y avait Christophe, il y avait plusieurs élus et on a découvert ce changement, pas tous, mais la grande majorité, ce changement d'avis parce qu'aujourd'hui, cela ne va pas bien et qu'ils ont peur du changement. Vous savez, les gens ont horreur du changement et du coup, ils vont voir ailleurs pour faire leurs emplettes.

**Monsieur Eric MARCOT**

J'ai échangé avec quelques-uns d'entre eux, quelques-unes que vous connaissez très bien, et ils m'ont dit l'inverse. Ils m'ont dit : « On aimerait bien que la rue devienne piétonne, mais aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'il se passe. On ne comprend pas ».

**Madame le Maire**

Ils le savent parfaitement. Il y a eu trois réunions, on ne va pas multiplier les réunions à l'envie, il n'y a pas non plus que la rue Clémenceau dans la Ville de Montbéliard. Nous avons écouté tout le monde, il s'en est dégagé une majorité vraiment très forte. Et voilà. Je ne dis pas que l'on n'y reviendra pas parce que c'était aussi notre souhait. On a été très surpris. Moi, je respecte ce que les gens ont dit parce que c'est ce qu'il est ressorti. Je vous le répète, nous étions très étonnés. Mais maintenant, si vous écoutez vos informations, je le répète, dans les bars et les bistrotts ! Bon, évidemment !

### **Monsieur Eric MARCOT**

Aujourd'hui, la rue est constituée de 65 piquets métalliques qui font 1,20 m et de 13 barrières pour empêcher les voitures de stationner. Il y a un problème. Et je ne parle pas des gymkhanas, des courses, poursuites... Tous les soirs et le samedi.

### **Madame le Maire**

Monsieur MARCOT, on le sait aussi bien que vous, sinon mieux que vous. Vous voudrez bien nous excuser, quand même, d'être un tout petit peu informés de ce qu'il se passe dans la ville. Je vous répète, il faut que je vous le dise combien de fois, la manière dont cela s'est déroulé. Il y a une majorité qui est sortie. Vous voulez que l'on piétonnise la rue et puis que quand certains commerces auront fermé, parce que c'est quand même de cela dont on parle, on vienne nous accuser d'être à l'origine de la fermeture de ces commerces ? Nous avons fait un choix différent sur lequel on peut s'étonner, mais c'est comme cela.

Christophe FROPPIER.

### **Monsieur Christophe FROPPIER**

En tout cas, on peut faire confiance à Monsieur MARCOT, je suis persuadé qu'il a raison et qu'il y a bien 65 piquets dans la rue Clémenceau. Tout cela pour vous dire qu'effectivement, ce sont des échanges qui ont eu lieu avec les commerçants et les riverains. On a invité à la fois les commerçants de la Place Denfert et de la Place Dorian sur une réunion. Le lendemain, on a invité les commerçants de la rue Clémenceau et pour finir, on a invité les riverains de la rue Clémenceau. Il y a eu plusieurs échanges, depuis quelques temps, avec les commerçants et on avait le sentiment qu'il y avait cette volonté de vouloir piétonniser la rue. Il s'est avéré que les commerçants de la Place Dorian et de la Place Denfert-Rochereau étaient inquiets, pour leur part, des flux qui pouvaient se répercuter avec la fermeture de la rue Clémenceau. Ce que l'on peut comprendre, même si on sait qu'à un moment donné, les habitudes ne durent qu'un temps et que les premiers temps auraient pu être délicats, je pense qu'avec le temps, on aurait pu arriver à trouver des solutions intéressantes.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement, les commerçants de la rue Clémenceau connaissent des difficultés, on le sait, bien qu'il s'agisse de la rue la plus photographiée pendant le Marché de Noël, pour autant, ils éprouvent des difficultés à ramener du flux. Et ces commerçants-là, comme d'autres d'ailleurs et pas seulement à Montbéliard, mais partout en France, connaissent, en ce début d'année, malgré des soldes qui ne se sont pas passées aussi bien que l'on aurait voulu qu'elles se passent, des difficultés de fréquentation, notamment parce que le pouvoir d'achat et l'inflation rôdent et que les gens consomment moins. Tout cela pour vous dire qu'effectivement, on avait une petite dizaine de commerçants de la Place Denfert et de la Place Dorian sur la première réunion, une petite dizaine le deuxième soir pour la rue Clémenceau, et je crois quatre ou cinq riverains, je crois qu'il y en a un qui est dans la salle, je ne me trompe pas sur le chiffre, à peu près cinq ou six. Cela n'a pas mobilisé autant que l'on en avait envie, dommage, on n'a pas réussi à arriver au résultat que l'on avait envie parce que finalement ce n'était pas le moment et qu'il y a cette problématique de consommation. Pour autant, je lisais cette semaine, qu'à Bordeaux, qui est une ville verte, ils vont faire la rue des Jardins. Dans leur rue des Jardins, ils vont faire de la piétonisation, de la végétalisation, du mobilier urbain. On avait un beau projet à proposer, il s'avérait que ce n'était pas le moment. Je crois que s'il y a un message à passer ce soir, ce n'est pas une question de piétonisation de rue Clémenceau ou quoi que ce soit, c'est que ceux qui sont ici, et si toutefois on peut être relayés, c'est qu'il faut aller dans les commerces parce que l'année 2024 a très mal commencé pour les commerces, et pas seulement à Montbéliard mais bel et bien partout en France. Donc s'il y a un message à passer, c'est bien celui-là, c'est d'aller dans nos commerces parce que nos commerces, c'est nos emplois.

### **Madame le Maire**

Là-dessus, je crois que l'on sera tous d'accord et nous avons chacun une responsabilité en la matière. Vous savez, si on va faire ses achats sur Internet, sur Amazon ou je ne sais où, ou bien dans une autre ville que Montbéliard ou bien dans ces galeries marchandes, c'est sûr que les commerçants, ils ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche, ils vivent de nous. Grâce à nous, ils vivent.

Bien, alors, on vote là-dessus ?

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

On doit voter sur le fait qu'il y a eu un débat. La vraie question c'est : Y-a-t-il eu un débat ?

**Madame le Maire**

Oui, il y a eu un débat. Animé ! Mais cela ne vous étonne pas, il y en a des beaucoup plus animés à la Région, Madame CHIAPPA KIGER, avec des noms d'oiseaux qui fusent dans tous les sens.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Ce ne sont pas des bons exemples !

**Madame le Maire**

Ce n'est pas forcément un bon exemple. C'est vrai, mais bon.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Ce n'est pas parce qu'il y a des noms d'oiseaux qui fusent à la Région parfois, d'un seul groupe. On sait très bien qu'il y a quand même que d'autres groupes animent un vrai débat. Voilà, c'est cela qui compte.

**Madame le Maire**

Nous avons pris acte de ce débat. Vous en êtes d'accord ? Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°13 « Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Année 2024 ».

**13. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – ANNEE 2024**

**Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

Merci Madame le Maire. J'espère que ce point-là sera moins polémique, en tout cas qu'il fera moins réagir. Il s'agit des demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local. C'est une dotation qui est prévue avec appel à projet au titre de 2024, avec des projets qui peuvent être éligibles et qui doivent concerner notamment la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes, la sécurisation des équipements, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, la création de transformation et de rénovation des bâtiments.

Nous avons déposé les dossiers puisqu'ils devaient être déposés avant le 14 décembre 2023. Cette délibération a pour objectif de valider les plans de financement prévisionnels. Dans ce cadre, plusieurs investissements sont envisagés et sont susceptibles de bénéficier de la subvention de l'Etat.

C'est notamment le regroupement des écoles maternelles du Parc et de la Combe aux Biches, avec une demande au titre de la DSIL de 40%, au titre du Fonds Vert de 18,66%, pour le Département de 15%, il resterait à la Ville de Montbéliard, une participation de 437 892 € hors taxes.

Autre dossier, c'est la rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Grosjean, avec une participation demandée de l'Etat au titre de la DSIL de 40%, au titre du Fonds Vert de 25%, une demande de participation auprès du Département de 15%, il resterait pour la Ville de Montbéliard à financer 99 060 € hors taxes.

Enfin, le réaménagement de la rue Jean Bauhin, avec une demande de subvention au titre de la DSIL de 287 000 €, il resterait à la Ville de Montbéliard à financer 287 452 € hors taxes.

**Madame le Maire**

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 30 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER, Mme Gisèle CUCHET et M. Olivier GOUSSET momentanément absents -*

**Madame le Maire**

Question n°14 « Mise aux enchères des bijoux issus de la succession de Madame Thérèse ROVELLI ». Eddie STAMPONE.

**Monsieur Eddie STAMPONE**

C'est un point que je présente mais je pense que le Maire aurait adoré le présenter. Je te laisse la primeur, si tu veux, Marie-Noëlle ?

**Madame le Maire**

Non, vas-y.

**Monsieur Eddie STAMPONE**

La Ville de Montbéliard a bénéficié d'un héritage d'une dame, donc Mme Thérèse ROVELLI.

**Madame le Maire**

Eddie, une toute petite minute car Madame CHIAPPA KIGER souhaite intervenir.

**Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Je voulais juste faire une remarque sur le point précédent mais j'étais en train de signer, donc je n'ai pas eu le temps d'appuyer sur le micro. On voit que vous demandez des subventions sur le Fonds Vert, la DSIL, sur des projets de rénovation des équipements. Ce que j'ai dit dans le DOB, c'est avoir une planification des bâtiments, des demandes de subvention dans leur globalité. Évidemment, je peux reprendre des délibérations, je peux compter, mais on sait très bien que les Fonds Verts, à ce niveau-là, ne seront pas mobilisés éternellement. Cela, c'est une certitude. Vous l'avez plus ou moins sous-entendu dans votre propos liminaire. Dans le document, vous dites qu'une planification va être présentée courant 2024. On ne l'a pas dans ce DOB. Je pense quand même qu'elle est nécessaire et qu'elle nous soit présentée, à un certain moment en commission, pas forcément au Conseil, mais que l'on ait un peu cette perspective par rapport à vos demandes de subventions qui sont aujourd'hui très importantes et j'ai peur qu'elle ne le soit plus dans les deux prochaines années qui arrivent.

**Madame le Maire**

D'autant plus que le Gouvernement a annoncé quand même une baisse de 10 milliards du Fonds Vert.

### **Madame Myriam CHIAPPA KIGER**

Donc après, cela va passer et on n'aura pas fait les équipements, rénové les équipements.

### **Madame le Maire**

Voilà. Mais on a commencé, vous l'avez souligné d'ailleurs, sur deux écoles importantes de Montbéliard.

Nous passons aux bijoux de Madame ROVELLI.

### **14. MISE AUX ENCHERES DES BIJOUX ISSUS DE LA SUCCESSION DE MADAME THERESE ROVELLI**

#### **Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

Merci Madame le Maire. Madame ROVELLI est une écrivaine et éditrice franco-suisse qui est née à Montbéliard en 1927 et qui est décédée à Porrentruy en Suisse. Elle a laissé un testament en laissant la Ville de Montbéliard comme seule et unique héritière. La succession se composait notamment d'un actif de 88 273 francs suisses auxquels il faut déduire les frais funéraires, puisque Madame ROVELLI est enterrée à Montbéliard, les frais courants et les frais de débarras de l'appartement que Madame ROVELLI louait. On a quelques ouvrages qui présentaient un intérêt littéraire ou archivistique qui ont été récupérés, ainsi que des bijoux et pour le reste des biens, ils ont été donnés à l'association caritative suisse CARITAS.

Concernant les bijoux, il est envisagé de les vendre aux enchères. Madame Sylvie TEITGEN, Commissaire-Priseur à Nancy se chargerait de la vente et elle ne prendrait pas de frais de vente.

Vous avez la liste des différents bijoux. Ils ont été estimés entre 8 748 € et 11 708 €. Le prix de réserve est de 7 416 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à aliéner les bijoux énumérés ci-dessus par vente aux enchères et à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération et de confier à la SAS Anticthermal représentée par Madame TEITGEN, Commissaire-Priseur, le mandat pour effectuer la vente pour le compte de la Ville.

### **Madame le Maire**

Très bien. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 32 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'ont pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU et Mme Gisèle CUCHET momentanément absentes -*

### **Madame le Maire**

Question n°15 « Assurance Dommages aux Biens – Marché n°2021-086 – Avenant CCAS ». Eddie STAMPONE.

### **15. ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS – MARCHE N°2021-086 – AVENANT CCAS**

#### **Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

C'est un avenant pour notre assurance dommages aux biens. Le CCAS avait souscrit un contrat d'assurance avec le groupe VHV Assurances pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une prime annuelle de 4 897,83 € TTC. Le 12 mai 2023, la société VHV Assurances a procédé à une résiliation de ce contrat au 31 décembre 2023. Elle ne souhaite plus assurer les collectivités territoriales. C'est une procédure qui est autorisée par le code de l'assurance.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée en vue de contracter un nouveau contrat d'assurance et il s'est avéré infructueux. En dernier recours, la Ville a fait appel à son assureur dommages aux biens actuels, la société RELYENS, pour laquelle la Ville de Montbéliard a un contrat de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin d'intégrer les biens du CCAS dans le contrat municipal. La société RELYENS a accepté que l'ensemble du patrimoine immobilier du CCAS figure dans le contrat de la Ville pour une prime, à la charge du CCAS, de 4 851,16 € TTC et avec une augmentation des capitaux garantis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Pour ce faire, la Ville doit signer un avenant à son contrat d'assurance dommages aux biens et une convention avec le CCAS pour le remboursement des primes conformément au montant indiqué ci-avant, ainsi que toute majoration aux révisions qui interviendraient avant le 21 décembre 2025.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 au marché d'assurance qui intègre les biens du CCAS en pleine propriété et en location et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de refacturation avec le CCAS organisant les remboursements des sommes dues par le CCAS à la Ville dans le cadre de l'avenant précité.

#### **Madame le Maire**

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

#### **Madame le Maire**

Question n°16 « Assurance flotte automobile – Marché n°2021-087 – Augmentation de la prime – Avenant ».

*- Absence de Madame le Maire. Monsieur Alexandre GAUTHIER prend la présidence de la séance -*

#### **16. ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE – MARCHÉ N°2021-087 – AUGMENTATION DE LA PRIME - AVENANT**

##### **Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

Merci Madame le Maire. A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la Ville a souscrit un contrat d'assurance flotte automobile avec le groupe Altima Courtage subrogé par la SMACL Assurances depuis 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce contrat a une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027 avec une prime annuelle de 64 000 € TTC.

Le 8 décembre 2023, la SMACL a informé la Ville une majoration tarifaire pour l'année 2024 de 15% sur le montant hors-taxe. La SMACL a informé la Ville de Montbéliard qu'elle allait majorer, pour l'année 2024, le montant de sa prime d'assurance et cette majoration est de 15%. Elle est décomposée de la manière suivante : 7% sont justifiés, selon le groupe, par la multiplication au niveau national d'événements exceptionnels, les risques climatiques, les risques sociaux aussi, et le poids croissant d'une sinistralité récurrente avec des incivilités, les incendies dans les collectivités territoriales sont les premières victimes et une évolution d'indices sécurité et réparation automobile de quasiment 8% applicables au marché dans le cadre de la révision des prix.

La prime annuelle atteindrait 80 596 € TTC au lieu des 64 220 €. En cas de refus, la compagnie d'assurance propose de résilier le contrat au 31 décembre 2024. Si on se décidait à résilier le contrat, on aurait dû lancer un nouvel Appel d'Offres, et dans le contexte inflationniste et aussi dans le contexte où les collectivités locales ont de plus en plus de mal à trouver des assureurs, on a préféré rester prudents et accepter l'augmentation de 15% proposée par la SMACL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant du marché.

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Je n'en vois pas.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente -*

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Question suivante « Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents ». Eddie STAMPONE.

**17. PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION DES AGENTS**

**Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

Un de nos agents de la Police Municipale a été victime de jets de projectiles alors que la Police Municipale était en intervention contre des rodéos urbains. L'agresseur a été condamné à verser la somme de 300 € en réparation du préjudice subi par le policier municipal. La Ville est également dédommagée des frais de justice engagés à hauteur de 600 €.

Pour pouvoir se faire payer, les démarches amiables se sont avérées infructueuses. Et donc, conformément au Code de la Fonction Publique qui pose le principe de la protection fonctionnelle des agents, la Ville doit se subroger aux droits de la victime pour obtenir la restitution des sommes auprès de l'auteur des faits. Le Conseil Municipal, dans une délibération de 2010, avait adopté le cadre de la procédure d'indemnisation pour les agents-victimes. Il y a donc lieu d'indemniser l'agent. La collectivité engagera, par la suite, une procédure pour tenter de recouvrer les sommes auprès de l'auteur des faits, dans le cas où celui-ci serait revenu à meilleure fortune. Autant vous dire que l'on n'a guère d'espérance.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder au versement de l'indemnisation de 300 € à l'agent qui a été victime de ce jet de projectiles.

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Des remarques particulières ? Je n'en vois pas. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente -*

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Question suivante « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Toujours Eddie STAMPONE.

**18. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Monsieur Eddie STAMPONE expose :**

C'est l'actualisation du tableau des emplois. Je ne vais pas aller dans le détail, vous l'avez dans le rapport du Conseil. Bien évidemment, les crédits seront inscrits au budget.

Et donc, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau, les modifications qui sont proposées dans le tableau des emplois.

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Des remarques ? Non. Des questions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente -*

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Maintenant, c'est moi-même pour la question suivante « Ecoles – Demandes de subventions ».

**19. ECOLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :**

Comme très régulièrement, nous avons des demandes qui nous viennent pour les Projets Pédagogiques Innovants de la part des écoles de la Ville de Montbéliard et, ce soir, nous avons deux demandes.

La première étant un échange avec l'ECTI, une association qui est vraiment tournée sur les technologies, pour un projet qui est porté sur la fabrication d'objets, avec une demande à hauteur de 500 € qui a été approuvée par l'Inspecteur de circonscription, Yves ROCH.

La deuxième demande vient de l'école maternelle Jean Zay pour un travail pédagogique autour des instruments de musique, la découverte des instruments, la pratique et l'apprentissage rythmique pour les petites maternelles. Je trouve cela très bien.

Ce sont des projets qui sont assez récurrents maintenant, que ce soit le premier avec l'ECTI, le deuxième avec le Conservatoire.

Il vous est demandé d'approuver ces deux subventions à hauteur de 500 € chacune et approuvées par l'Inspecteur de Circonscription.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques particulières ? Je n'en vois pas. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Je vous remercie.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

*- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente -*

**Monsieur Alexandre GAUTHIER**

Je laisse maintenant la parole à Philippe TISSOT pour la question n°20 « Château Montbéliard Wurtemberg – Plan de financement des événements ».

**20. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PLAN DE FINANCEMENT DES EVENEMENTS**

**Monsieur Philippe TISSOT expose :**

Merci Alexandre. Il s'agit effectivement de définir le plan de financement des événements qui vont occuper la vie de l'esplanade et du Château pendant cet été. Donc, comme vous le savez, le musée du Château a été fermé le 29 octobre dernier pour laisser place aux gros travaux qui vont être

engagés dans le parcours historique, mais pour autant, le Château ne va pas demeurer sous perfusion pendant toute cette période, bien au contraire. Nous aurons une grande exposition autour d'Étienne OEHMICHEN et la nature, et cette exposition aura lieu hors les murs des musées, elle sera sur l'esplanade. Il y a sept grands panneaux qui vont être réalisés, panneaux destinés à être présentés à l'extérieur et qui s'inséreront dans les décors qui sont actuellement en train d'être mis en place sur l'esplanade avec les services espaces verts. Cette exposition va démarrer au mois de mai et elle se poursuivra jusqu'à l'automne, jusqu'à la fin du mois de septembre, plus précisément jusqu'au week-end des Journées Européennes du Patrimoine.

Nous aurons également la deuxième édition de Château en scène sur l'esplanade. Vous vous souvenez du succès remporté l'an dernier. Donc, nous reconduirons avec un très beau programme, qui est déjà finalisé d'ailleurs, les spectacles arts de la rue et spectacles musicaux qui auront lieu respectivement les mardis soir pour arts de la rue et les dimanches en fin d'après-midi pour les programmes musicaux.

Nous aurons également des événements tout autour du Château, dans le cadre de cette préparation de réouverture, essentiellement avec Jeanne MOREL, danseuse et Paul MARLIER, artiste numérique, qui proposeront plusieurs projets de création artistique pour des temps forts de mise en valeur de ce patrimoine emblématique et ces propositions s'étendront de mai à décembre 2024, moment de la réouverture du nouveau parcours ou de l'ouverture plutôt, du nouveau parcours immersif, puisque l'on passe de simples parcours historiques, on l'a déjà expliqué, en parcours immersif avec quinze salles qui permettront de découvrir les différents savants, auteurs, compositeurs, etc., qui ont fait l'histoire de Montbéliard et du Pays de Montbéliard. Donc ce gros projet proposé par Jeanne MOREL et Paul MARLIER proposera une performance danse et art numérique, un grand mapping monumental sur les façades du Château, un opéra performance pour les journées de réouverture du musée, un film pour mettre en lumière le patrimoine de la Ville et diverses actions digitales. Je rappelle que ce gros projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de PMA pour s'inscrire dans le cadre de Capitale Française de la Culture, et nous espérons que ce projet sera financé à hauteur de ce qu'il mérite. Ce n'est pas encore le cas pour l'instant, mais les discussions ne sont pas terminées.

Concernant le plan de financement et les demandes de subventions, PMA est sollicitée à hauteur de 175 000 €, la Région est sollicitée à hauteur de 30 000 €, le Département est sollicité à hauteur de 17 500 €, et la Ville de Montbéliard mettra sa part évidemment à ce projet pour un montant de 127 500 €.

Il est donc proposé d'approuver ce plan de financement prévisionnel avec ces demandes de subvention et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions auprès de PMA, du Département du Doubs et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

#### **Madame le Maire**

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur MARCOT.

#### **Monsieur Eric MARCOT**

Concernant la DSP restauration, qui est retenu ? Il va de soi que pour réussir sur l'esplanade, il faut un bon restaurateur. Qui est-ce qui va reprendre cette année ?

#### **Madame le Maire**

C'est un dossier qui est en cours donc, pour le moment, on ne sait pas, personne ne sait.

#### **Monsieur Philippe TISSOT**

Il y a un Appel d'Offres ?

#### **Madame le Maire**

Oui.

#### **Monsieur Philippe TISSOT**

Oui, il y a un Appel d'Offres qui est en cours. C'est vrai que c'est toujours fait en février-mars.

**Madame le Maire**

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

- *N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET absente* -

**Madame le Maire**

Question n°21 « Musées de Montbéliard – Don de maquettes – Signature d'une convention ». Philippe TISSOT.

**21. MUSEES DE MONTBELIARD – DON DE MAQUETTES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Monsieur Philippe TISSOT expose :**

Il s'agit d'un don de maquettes et pour ce don, la signature d'une convention est nécessaire. Je vous rappelle qu'en 2019, nous avons accueilli une très belle exposition qui s'intitulait « Objets Volants Naturellement Inspirés » en clin d'œil à OVNI. Pour la mise en œuvre de cette exposition, nous avons été amenés, à l'époque, à commander, auprès du groupe scolaire Saint-Paul / Saint-Joseph de Besançon, la réalisation de cinq maquettes :

- L'Eole de Clément Ader
- Le planeur d'Otto Lilienthal
- Le gyroptère de Papin et Rouilly
- L'oiseau mécanique d'Alphonse Penaud
- L'appareil n°2 d'Etienne Oehmichen

Pour ceux qui ont visité cette exposition, je pense que vous vous en souvenez parce que cela ne laissait pas insensible de voir ces jolies maquettes. Par contre, les musées de la Ville de Montbéliard ont déjà des réserves très conséquentes, nous l'avons évoqué, il faut de l'espace pour tout stocker. Nous n'avons pas vraiment vocation à conserver dans nos réserves ces cinq maquettes et il est proposé, aujourd'hui, de céder ces maquettes. Il y en a une qui pourrait être cédée à l'aérodrome de Courcelles et qui est celle de l'appareil n°2 d'Etienne Oehmichen puisque c'est tout à fait logique que cette maquette reste à Montbéliard et particulièrement à l'aérodrome. Les quatre autres maquettes pourraient être cédées au Musée de l'Air et de l'Espace qui est intéressé pour les acquérir. Evidemment, ces maquettes porteraient un écriteau suffisamment lisible pour ne pas que l'on en perde la trace, en tout cas que Montbéliard et les réalisateurs n'en perdent pas la trace. Il serait indiqué sur chacune d'entre elles « Réalisation des élèves menuisiers et ébénistes (2018-2019) du groupe scolaire Saint-Joseph, Saint-Paul de Besançon - Don de la Ville de Montbéliard » puisque nous en avons fait l'acquisition pour nos musées. Et donc, 2018-2019, puisqu'elles ont été réalisées au cours de cette année scolaire, puisque nous, on les a exposées en 2019.

Donc aujourd'hui, il convient d'autoriser le don de ces maquettes telles que je viens de le décrire et il convient également d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes à ces deux dons.

**Madame le Maire**

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

- *N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent* -

## **Madame le Maire**

Question n°22 « Musées de Montbéliard – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Aide au récolement des collections – Education Artistique et Culturelle – Conservation préventive 2024 ». Philippe TISSOT.

### **22. MUSEES DE MONTBELIARD – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – AIDE AU RECOLEMENT DES COLLECTIONS – EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE – CONSERVATION PREVENTIVE 2024**

#### **Monsieur Philippe TISSOT expose :**

Là, on va passer rapidement. Vous savez que nous continuons, évidemment, chaque année notre travail de récolement des collections, de conservation préventive et puis d'éducation artistique et culturelle.

Pour mener à bien tous ces travaux, il convient, chaque année, de faire les demandes de subventions afférentes. En ce qui concerne les travaux de conservation-restauration, nous allons poursuivre dans la collection des beaux-arts avec la description que vous avez sous les yeux que je ne vais pas relire dans le détail. Nous allons également poursuivre le travail autour des collections de sciences naturelles avec, je l'ai dit tout à l'heure et je le resouligne, vous savez que nous avons un magnifique ichthyosaure qui nous vient de Noirefontaine. Cet ichthyosaure, nous souhaitons le conserver le mieux possible puisqu'il s'agit d'un squelette qui est presque un squelette entier que l'on voit dessiné sur roche. Or aujourd'hui, la plaque support est en piteux état et, pour le coup, la plaque qui a été extraite à Noirefontaine commence à se fissurer un petit peu partout. Donc ce sera une démarche prioritaire dans le cadre de la restauration de nos collections sciences naturelles à côté d'autres travaux mineurs mais nécessaires également.

Autour des collections, que va-t-il se passer ? Vous savez que nos chantiers des collections sont en général très prisés par les Montbéliardais et multiples autres visiteurs donc nous avons l'intention de reconduire et de poursuivre ces chantiers des collections, à la fois pour les collections archéologiques et pour les collections sciences naturelles.

Et en termes de personnel, nous avons, jusqu'à maintenant, la DRAC, qui, dans ses financements nous subventionnaient pour un poste. Cette année, par rapport à tous les travaux qui sont en prévision, nous aurons besoin de deux postes. Donc dans la demande de subvention que nous allons effectuer, nous demanderons également le soutien pour avoir un assistant de conservation en archéologie sur les douze mois et également un agent territorial du patrimoine en sciences naturelles. Voilà pour le détail de ces collections.

Et puis je cite également le Projet d'Education Artistique et Culturel qui est conduit dans le cadre de l'EAC. Et donc l'artiste Jeanne MOREL, que j'ai citée tout à l'heure avec son très gros projet pour le Château et l'esplanade du Château cette année, interviendra dans le cadre de l'exposition OEHMICHEN qui sera présentée sur l'esplanade auprès d'une classe de CE2 du Coteau-Jouvent. Et donc dans le cadre de la Nuit des Musées, la classe de CE2 viendra sur l'esplanade du Château au pied de ces présentations OEHMICHEN présenter les résultats de leurs travaux.

Le coût total du projet serait de 168 661 €. La Ville de Montbéliard pourrait intervenir à hauteur de 69 934 €, nous solliciterons la DRAC à hauteur de 29 971 €, ce qui fait un total de 99 900 € pour les crédits d'investissement prévisionnels. Pour le fonctionnement, la Ville de Montbéliard pourrait intervenir à hauteur de 2400 €, la DRAC à hauteur de 600 €, ce qui nous permettrait d'avoir les 3 000 €. Enfin, la Ville de Montbéliard, pour la fin du projet, interviendrait à hauteur de 26 256 € et la DRAC pour 39 500 € ce qui fait 65 756 € et on arrive donc au financement global du projet dont j'ai donné le montant à l'instant.

Il convient donc pour cela d'adopter les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel que vous avez sous les yeux, d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 70 000 € au total auprès de la DRAC et de s'engager à prendre à charge comme d'habitude les financements que l'on ne pourrait pas obtenir.

### **Madame le Maire**

Des remarques ? Madame MARCHAL.

### **Madame Sidonie MARCHAL**

Merci. Oui, juste une question en rapport avec les activités du Musée dont on sait qu'il est fermé cette année pour les travaux de restauration que l'on a évoqués. Ma question est assez simple : pendant cette période de fermeture du Musée, où on voit que les agents travaillent toujours énormément au récolement, à la restauration des collections, avez-vous prévu de maintenir un lien entre les écoles et le Musée, les scolaires, outre l'esplanade du Château ? Par exemple, prévoir des possibles activités du Musée hors les murs dans les écoles, les collèges ou les lycées afin que le public de Montbéliard et du Pays de Montbéliard puisse continuer à bénéficier de cette éducation artistique et culturelle ou d'un accès à la culture pour tous pendant cette période de fermeture du musée ? C'est peut-être aussi une question à Monsieur GAUTHIER. Et à vous.

### **Monsieur Philippe TISSOT**

Déjà, je voulais dire que l'activité du Musée et du Château se développera énormément sur l'esplanade, je l'ai expliqué. L'activité des musées sera également reportée très largement sur le Musée Beurnier-Rossel qui proposera beaucoup de choses dans le Musée. Si vous regardez la plaquette culturelle de Montbéliard, qui a été éditée il y a une quinzaine de jours, vous verrez qu'il y a beaucoup de choses qui sont proposées : expositions, escape game, participation aux Journées Européennes du Patrimoine et bien d'autres activités au Musée Beurnier-Rossel. Maintenant, est-ce que l'activité de médiation avec les écoles est poursuivie ? Je n'en suis pas certain, effectivement. Est-ce que quelque chose est prévu malgré tout dans la même dynamique avec les écoles ou de manière moindre, Alexandre ?

### **Monsieur Alexandre GAUTHIER**

C'est une vraie bonne question. Pour le moment, je n'ai pas eu écho d'une poursuite de la médiation au niveau du Musée. Est-ce que cela peut se faire au niveau du Musée Beurnier-Rossel ? Il faudrait que l'on se renseigne, que l'on regarde.

### **Monsieur Philippe TISSOT**

Au Musée Beurnier-Rossel avec Sylvie BIRON, c'est sûr. Maintenant, en ce qui concerne l'exposition OEHMICHEN qui sera sur l'esplanade, à part le projet EAC pour la Nuit des Musées avec la classe de CE2, qui est un projet spécifique avec une classe, je ne suis pas certain qu'il y ait un travail de médiation prévu dans les écoles. Mais je tiens à souligner, et vous l'avez dit vous-même, puisque vous l'avez remarqué, que le personnel du Musée est totalement affairé aujourd'hui à déplacer les collections et c'est un boulot fastidieux. Je suis allé moi-même sur place mercredi dernier, j'ai passé l'après-midi à visiter toutes les salles de réserve, j'ai vu tout ce qui a déjà été emballé, ce qui est prêt à être déplacé, les tonnes de collections qu'il va falloir déplacer, c'est absolument colossal. Et en même temps, je dirais que les cadres de l'équipe, les trois, quatre cadres de l'équipe des musées, travaillent sur la muséographie que l'on va mettre en place dans le parcours immersif. Les recherches se poursuivent à Paris, à Stuttgart, Cécile est très souvent en déplacement, actuellement, pour rassembler tous les éléments nécessaires à la finalisation du choix définitif des œuvres qui seront exposées dans les quinze salles et de toute la muséographie en termes textuels qui accompagnera les œuvres. Il y a encore un travail tout à fait conséquent à conduire. Donc à mon avis, je pense que si la médiation est un peu mise en veilleuse cette année, cela ne m'étonnerait pas. Je pense.

### **Madame le Maire**

Voilà. Alors, nous allons voter. Y-a-t-il des abstentions ? Non ? Bien. Tout le monde est pour ? Oui. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

- N'a pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ momentanément absent -

**Madame le Maire**

Question n°23 « Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Compagnie Gakokoé et la Ville de Montbéliard ». Philippe TISSOT.

**23. CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMPAGNIE GAKOKOE ET LA VILLE DE MONTBELIARD**

**Monsieur Philippe TISSOT expose :**

Oui, je termine, là, c'est rapide. La compagnie Gakokoé, vous la connaissez, la compagnie du conte de Montbéliard qui est logée à l'Accent. Depuis 2011, il y a une convention d'objectifs et de moyens qui est signée de manière triennale avec la Ville de Montbéliard, à la fois, pour la mise à disposition du lieu d'accueil et pour le soutien aux activités de l'association en termes artistiques et en termes de fonctionnement. Donc normalement, la dernière convention triennale se terminait en mars 2023 et, compte tenu de la crise Covid et du fait que la structure est fonctionnée un petit peu au ralenti avec un certain nombre de difficultés pendant les années 2021-2022, c'était difficile de se prononcer sur la réécriture d'une convention pour 2023-2026 donc nous étions partis sur une prolongation pour une année de l'ancienne convention. Nous avons constaté que l'activité de Gakokoé a repris de manière correcte et plutôt dynamique en cette année 2023 écoulée donc nous sommes prêts à re-signer une convention que nous avons travaillée ensemble pour 2023-2026. La convention figure dans la rubrique annexe que vous avez peut-être regardée. Il s'agit de la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens qui existait avec quelques précisions mais dans les grandes lignes, c'est la même convention.

**Madame le Maire**

Y-a-t-il des avis contre ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 33 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

- N'a pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ momentanément absent -

**Madame le Maire**

Maintenant, Christophe pour les deux questions suivantes. Question n°24 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions ».

**24. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

**Monsieur Christophe FROPPIER expose :**

Merci Madame le Maire. Je vais tenter d'être aussi concis que Philippe. Il s'agit du versement des subventions pour l'association des commerçants. Vous en avez l'habitude maintenant. On accompagne l'association des commerçants à hauteur de 50% du montant des actions avec un maximum de 10.000 €.

Vous retrouvez les différentes actions que l'on vous propose d'accompagner, aussi bien l'opération « points doublés », « shopping gagnant », le partenariat avec la course Féline du Lion qui était une première cette année, ainsi que la semaine commerciale qui s'est déroulée du 14 au 21 octobre.

Le tout pour un montant de dépenses total de 25 494 €. Il vous est donc proposé d'accompagner l'association à hauteur de 50% soit 12 747 €.

**Madame le Maire**

Mehdi MONNIER ne participe pas au vote. Y-a-t-il des avis contraires ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|                          |   |    |
|--------------------------|---|----|
| Pour                     | : | 33 |
| Contre                   | : | 0  |
| Abstentions              | : | 0  |
| Ne participe pas au vote | : | 1  |

**Monsieur Christophe FROPIER**

Et, vous retrouverez la braderie qui aura lieu les 22 et 23 mars au centre-ville.

**Madame le Maire**

Question n°25 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ».

**25. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

**Monsieur Christophe FROPIER expose :**

C'est le projet de dynamisation du centre-ville avec le versement des subventions via le fonds d'aide à la requalification des enseignes et des façades commerciales. Il y a cinq demandes, Monsieur Bruno IURI, Monsieur Nuri KEMERKAYA, Monsieur Ibrahim ALKAMA, Madame Nadja ALKAMA et Monsieur Mehdi TEMSAMANI, pour des ravalements de façades commerciales et des stores ou des enseignes.

Chacun est accompagné à hauteur de 20% du montant hors-tax des travaux qui sont plafonnés à hauteur de 3 000 €. Et vous retrouvez dans la colonne tout à droite le montant de la subvention estimée pour chaque demandeur.

Il vous est donc proposé de verser ces dites subventions.

**Madame le Maire**

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Question n°26 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions ». Toujours Christophe.

**26. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

**Monsieur Christophe FROPIER expose :**

C'est pour le ravalement de façades d'immeubles avec le versement de subventions. Il y a trois demandes : la SAS VIGNERON IMMOBILIER, Monsieur Levent FIDAN et Madame Elodie JOSEPHINE. Ce sont trois demandes avec un accompagnement à hauteur de 15% du montant TTC des travaux plafonnés à 61 € le m² et au-delà de dix logements plafond de 150 € par logement.

Vous retrouvez dans la colonne de droite les subventions estimées qui vous sont proposées.

Il vous est donc proposé de valider cet accompagnement.

**Madame le Maire**

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Rémi PLUCHE pour les deux questions suivantes. Question n°27 « Marché de fourniture de matériaux et matériels pour bâtiments, voirie et espaces publics – Lot n°6 : Bois œuvrés – Années 2023-2026 – Avenant de transfert société PANOFRANCE ».

**27. MARCHÉ DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS POUR BATIMENTS, VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – LOT N°6 : BOIS ŒUVRES – ANNEES 2023-2026 – AVENANT DE TRANSFERT SOCIÉTÉ PANOFRANCE**

**Monsieur Rémi PLUCHE expose :**

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'un avenant de transfert de société PANOFRANCE. Les services municipaux exécutent en régie un certain nombre de travaux d'entretien et de déménagement pour lesquels il convient d'acquérir des fournitures nécessaires. En 2022, une consultation par Appel d'Offres avait conclu au choix pour le lot 6 de la société PANOFRANCE. Entre temps, cette agence fait partie maintenant de la société Distribution Matériaux Bois Panneaux SAS – D.M.B.P dont le siège social est à Chambéry. Il s'agit donc de régulariser le marché n°2023-2014 par un avenant de transfert afin de procéder aux prochaines commandes.

**Madame le Maire**

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Toujours Rémi PLUCHE pour la question n°28 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ».

**28. PROPRIÉTÉS COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE À DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

**Monsieur Rémi PLUCHE expose :**

Cette fois-ci, il s'agit des propriétés communales avec l'habilitation de Madame le Maire à déposer des demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier les ERP.

En l'occurrence, pour l'école maternelle des Poilus, il s'agit de la réalisation d'une ouverture sur l'extérieur de la classe ouest côté périscolaire, d'un changement de classification de l'ERP de passage 5<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie.

Pour l'école maternelle de la Citadelle, il s'agit d'un changement de classification de l'ERP de passage de 5<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie.

Pour le skate-park, qui est donc celui qui n'est pas au Près la Rose, c'est donc le Frigo, il s'agit de la mise en conformité de l'accessibilité. Et pour le Musée d'Art et d'Histoire Hôtel Beurnier Rossel, il s'agit d'un changement de classification de l'ERP pour les salles Malraux et le patio pour l'organisation d'un escape game.

#### **Madame le Maire**

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Merci.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

#### **Madame le Maire**

Gilles MAILLARD pour la dernière question « Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Signature d'une convention de soutien avec l'éco organisme CITEO ».

### **29. LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUTIEN AVEC L'ECO ORGANISME CITEO**

#### **Monsieur Rémi PLUCHE expose :**

Merci Madame le Maire. Il s'agit donc d'une lutte contre les déchets abandonnés diffus. On a une signature de convention à faire avec l'éco-organisme CITEO. CITEO collecte des fonds auprès des producteurs de déchets qui sont abandonnés sur la voirie, donc sur le territoire communal ou vers d'autres collectivités. Donc CITEO collecte les fonds et les redistribue. Donc on va signer une convention par laquelle CITEO nous versera une somme de 82 579,20 €. Cela correspond à 3,20 € par habitant. Et on signe cette convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il y a un effet rétroactif et il y aura également 2025 en fonction du nombre d'habitants qui sera connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer par voie dématérialisée la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO.

#### **Madame le Maire**

Merci Gilles. Voilà, c'est une opération qui est très intéressante à deux niveaux. Déjà financièrement, parce que l'on va récupérer des financements pour cette opération. Mais en plus, cela permet, en travaillant avec cette entreprise, de sensibiliser les habitants, les commerçants et de faire prendre conscience de la nécessité de vraiment trier et de ne pas déposer ces détritiques n'importe où en ville. On voit que c'est quand même un problème qui, bon, cela va en s'améliorant mais il reste encore beaucoup de travail et cette convention avec CITEO, et pas CTEDO, va nous aider.

#### **Monsieur Gilles MAILLARD**

C'est vrai qu'il y a toute une partie liée à la communication auprès des entreprises pour limiter les déchets auprès du public aussi. Moi, je pense à ces emballages de repas à emporter que l'on retrouve partout. Si cela pouvait en limiter la part, ce serait un joli point.

#### **Madame le Maire**

C'est vrai. Voilà.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| Pour        | : | 34 |
| Contre      | : | 0  |
| Abstentions | : | 0  |

**Madame le Maire**

Notre Conseil Municipal est fini. Est-ce qu'il y a des questions diverses et variées ? Je n'en vois pas. Donc, je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à bientôt.

#### **DECISION N° 2023-189 DU 9 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **RESTAURATION DES MENUISERIES EXTERIEURES ET DE LA TERRASSE DU PARCOURS HISTORIQUE - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE**

Il est nécessaire de procéder à des travaux de restauration des menuiseries extérieures et de la terrasse du parcours historique du Château.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 30 octobre 2023.

Considérant les 8 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Gros œuvre / Pierre / Maçonnerie/ VRD : PIANTANIDA (88580 SAULCY SUR MEURTHE) pour un montant de 92 048,00 € HT
- Lot n° 2 : Menuiseries bois Sous-sol / RDC / R+1 : METTEY (25420 BART) pour un montant de 81 344,99 € HT
- Lot n° 3 : Menuiseries bois R+2 / R+3 : METTEY (25420 BART) pour un montant de 84 513,23 € HT
- Lot n° 4 : Serrurerie - Ferronnerie : ALSACIENNE DE METALLERIE (67117 FURDENHEIM) pour un montant de 45 561,00 € HT
- Lot n° 5 : Peinture : PARGAUD (25420 BART) pour un montant de 20 200,00 € HT

#### **DECISION N° 2023-190 DU 13 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 5)**

##### **MISE A DISPOSITION DE BOITES AUX LETTRES ET D'UN SIEGE SOCIAL AUX ASSOCIATIONS**

La Ville propose, pour faciliter les démarches des associations, de mettre à leur disposition une boîte aux lettres pour recevoir leur courrier et servir de domiciliation à leur siège social.

Les sites suivants disposent de boîtes aux lettres pouvant être mises à disposition des associations :

- Espace associatif, 1 rue du Château
- Centre associatif Lou Blazer, 8 Renaud de Bourgogne

Les associations bénéficiaires devront œuvrer pour un intérêt public local et avoir une majorité de leurs activités sur Montbéliard et/ou à destination des montbéliardais.

Il convient de déterminer les conditions de mise à disposition qui doivent être contractualisées avec chaque association bénéficiaire. Ces modalités sont définies dans des conventions types.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à la disposition des associations qui en font la demande, répondant aux critères ci-dessus exposés, une boîte aux lettres et un siège social, dans le cadre de leurs activités, aux conditions énoncées dans les conventions types.

#### **DECISION N° 2023-191 DU 13 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **ACQUISITION DE LIVRES POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE – ANNEE 2024 MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

Pour l'année 2024, les différents services de la Ville ont des besoins en ce qui concerne l'acquisition de livres à destination du public, hors livres scolaires, répartis en trois lots :

- Lot 1 : livres pour les jeunes hors mangas et comics, montant mini : 4 500 € HT, montant maxi 13 500 € HT
- Lot 2 : livres pour les adultes hors mangas et comics, montant mini : 13 500 € HT, montant maxi 36 000 € HT

- Lot 3 : mangas et comics à destination du public, montant mini 500 € HT, montant maxi 2 000 € HT

Une consultation a été engagée auprès de la société LITTERA et de la société Monsieur Kitsune sur le fondement de l'article R. 2122-9 du Code de la Commande Publique (marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de livres non scolaires), pour conclure des accords-cadres exécutés par bons de commande conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Considérant que les offres de la société LITTERA et de Monsieur Kitsune correspondent aux attentes de la Ville, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords-cadres avec :

- La société LITTERA - 4 avenue des Alliés, 25200 MONTBELIARD - pour le lot 1 (livres pour les jeunes hors mangas et comics pour un montant minimum de 4 500 € HT et un montant maximum de 13 500 € HT) et le lot 2 (livres pour les adultes hors mangas et comics pour un montant minimum de 13 500 € HT et un montant maximum de 36 000 € HT).
- La société "Monsieur Kitsune" - 31 place Saint-Martin, 25200 MONTBELIARD pour le lot 3 mangas et comics pour un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 2 000 € HT.

#### **DECISION N° 2023-192 DU 10 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 5)**

##### **APPARTEMENT NON MEUBLE - 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR GILBERT KLIGNOUTT**

A l'occasion du Marché de Noël, Monsieur Gilbert KLIGNOUTT loue un chalet à la Ville de Montbéliard.

Monsieur Gilbert KLIGNOUTT était logé ponctuellement dans un immeuble rue Jean Bauhin qui a subi une explosion due au gaz. Il se retrouve donc sans logement.

La Ville de Montbéliard a un logement vacant non meublé de disponible situé 14, avenue Joffre à « l'Ecole de la Prairie ».

Monsieur Gilbert KLIGNOUTT a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard pour une durée de 8 jours.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Gilbert KLIGNOUTT aux conditions suivantes :

- Durée : du 8 décembre au 15 décembre 2023
- Occupation à titre gratuit

#### **DECISION N° 2023-193 DU 17 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 6)**

##### **VANDALISME DU 30 JUIN 2023 – ACCEPTATION DE L'INDEMNITE D'ASSURANCE**

Un acte de vandalisme est survenu le 30 juin 2023 sur le bâtiment 12 rue Renaud de Bourgogne, sur deux mâts bétons et deux caméras de surveillance se situant carrefour Ravel et parvis du Jules Verne appartenant à la Ville de Montbéliard.

Ces biens sont répertoriés dans la police « Dommage aux biens » souscrite auprès de la Relyens Mutual Insurance.

L'expert mandaté et la compagnie d'assurance ont évalué l'indemnité à 51 319,11 € TTC, déduction faite de la franchise de 20 000 €.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter et de signer la lettre d'acceptation de l'indemnité pour un montant de 51 319,11 € TTC, indemnité qui sera versée par la Relyens Mutual Insurance.

**DECISION N° 2023-194 DU 2 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**MUSEES - ESCAPE GAME AU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE HOTEL BEURNIER-ROSSEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN VALEUR DE L'HISTOIRE DE CE LIEU ET DE SES COLLECTIONS - MARCHE DE SERVICES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser un escape game pour mettre en valeur l'histoire du Musée d'Art et d'Histoire à partir du samedi 18 mai 2024.

Le Pacte des Geôliers propose une prestation qui convient aux besoins de la Ville, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le contrat pour la prestation du Pacte des Geôliers, pour un montant de 12 320 € HT soit 14 784 € TTC.

**DECISION N° 2023-195 DU 17 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 5)**

**APPARTEMENT NON MEUBLE - 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR GILBERT KLIJNOOT – AVENANT N° 1**

Une convention d'occupation précaire a été conclue par la Ville de Montbéliard avec Monsieur Gilbert KLIJNOOT, en date du 8 décembre 2023.

Monsieur Gilbert KLIJNOOT ne trouve pas de location afin de se reloger jusqu'à la fin du Marché de Noël.

L'appartement meublé situé 14 avenue Joffre est toujours disponible.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de prolonger la convention d'occupation précaire avec Monsieur Gilbert KLIJNOOT aux conditions suivantes :

- Durée : du 16 au 27 décembre 2023
- Occupation à titre gratuit

**DECISION N° 2023-196 DU 17 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 16)**

**ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR MALNATI THIERRY**

Un sinistre a eu lieu le 6 décembre 2023 vers 10 h 45 à Montbéliard. Monsieur MALNATI Thierry quittait le parking Lizaine Sud avec son véhicule Mercedes Vito et la barrière de sortie est tombée sur la voiture. Le toit est endommagé à plusieurs endroits.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur MALNATI Thierry accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage Terre Blanche 46 rue du Commandant Rolland – 25310 HERIMONCOURT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur MALNATI Thierry par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard
- De procéder au règlement de la facture du garage Terre Blanche pour la somme de 738,91 € (sept cent trente-huit euros et quatre-vingt-onze centimes)

**DECISION N° 2023-197 DU 2 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**MÉDIATHÈQUE – CONTES POUR ENFANTS - ANNÉE 2024 – MARCHÉ DE SERVICES SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque plusieurs séances de contes pour les enfants, intitulées « La Ronde des Histoires », pendant l'année 2024.

La compagnie « A la Lueur des Contes » propose plusieurs conteurs susceptibles d'animer ces séances à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le contrat de prestation de service pour 4 séances de la « Ronde des Histoires » en 2024, avec la compagnie « A Lueur des Contes », pour un montant de 1 240 € (association non assujettie à la TVA).

**DECISION N° 2023-198 DU 19 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 18)**

**ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR SIMON CYRIL**

Un sinistre a eu lieu le 13 novembre 2023 vers 14h30 à Montbéliard, au cours duquel Monsieur SIMON Cyril qui était stationné avec son véhicule Mercedes a été percuté par une camionnette de la Ville de Montbéliard. Le phare arrière gauche a été endommagé et il est nécessaire de le remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur SIMON Cyril accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon la facture du garage GNC Automobile – 45 rue de Besançon – 25630 SAINTE-SUZANNE.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur SIMON Cyril par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard
- De procéder au remboursement de la facture du GNC Automobile pour la somme de 164,29 € (cent soixante-quatre euros et vingt-neuf centimes)

**DECISION N° 2023-199 DU 18 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 27)**

**DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME - RUE MOZART ET RUE RAVEL**

Sur le site de l'ancien centre commercial des Hexagones situé dans le quartier de la Petite-Hollande, est prévue la commercialisation de quatre lots destinés à l'habitation.

Par délibération du Conseil Municipal de Montbéliard n° 2023-16.10-5 en date du 16 octobre 2023, la désaffectation et le déclassement des terrains objets de la présente décision ont été prononcés.

Un projet de cession de terrains situés autour de l'ancien centre commercial des Hexagones, principalement en nature de parking, voirie, trottoirs, recouverts d'un enrobé ou d'espaces verts très peu qualitatifs, est en cours entre la Ville et Territoire 25, notre concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concertée de la Petite Hollande.

La société Néolia a le projet de construire dix pavillons en accession à la propriété et dix-sept logements locatifs aidés répartis dans deux immeubles collectifs sur le lot n°2, soient les futures parcelles suivantes :

- BP 438 et BP 442 pour une contenance de 14 ares et 54 ca (lot 2 en bleu sur le plan) issues de la parcelle BP 421 et parcellaire non cadastré.

Les futures parcelles BP 438 et BP 442 (issues de la parcelle BP 421 et parcellaire non cadastré) appartiennent toujours à la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser la société Néolia à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur les futures parcelles BP 438 et BP 442, issues de la parcelle BP 421 et parcellaire non cadastré, dont la Ville est propriétaire et conformément au plan annexé (lot n°2).

#### **DECISION N° 2023-200 DU 26 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 5)**

##### **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION DE LA « SALLE DU CAVEAU » AU LOGIS DES GENTILHOMMES - PMA**

Le Conservatoire de Pays de Montbéliard Agglomération a quitté le site du Château qui lui était mis à disposition par la Ville de Montbéliard et a emménagé dans ses nouveaux locaux avenue Wilson.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la salle du caveau sise dans le Logis des Gentilshommes renfermait un orgue permettant de dispenser des cours aux élèves et le Conservatoire souhaite maintenir cette proposition d'enseignement à ses élèves.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à disposition du Conservatoire de Pays de Montbéliard Agglomération la « salle du caveau » au logis des gentilshommes aux conditions suivantes :

- Pour la durée de l'année scolaire 2023-2024
- Pour un montant de 330 € mensuels

#### **DECISION N° 2023-201 DU 26 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 5)**

##### **L'ACCENT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

La convention d'objectifs et de moyens liant la Compagnie Gakokoé à la Ville de Montbéliard arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Il est nécessaire de signer une nouvelle convention d'objectifs et de moyens et une convention transitoire de mise à disposition de locaux pour 2024.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à disposition les locaux situés au 8 rue Contejean à Montbéliard auprès de la Compagnie Gakokoé et de signer une convention de mise à disposition de locaux dont les principales modalités sont les suivantes :

- A titre gratuit, la compagnie prendra en charge les frais de fonctionnement individualisés (électricité, gaz, téléphone, alarme, etc...) ainsi que l'entretien ménager des locaux, l'entretien de la chaudière
- La mise à disposition prendra fin quand une convention d'objectif et de moyens sera signée entre la Ville et l'association, ou à défaut, si celle-ci n'était pas signée au 31 décembre 2024, le 30 juin 2025.

#### **DECISION N° 2023-202 DU 26 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL LOGIPOLWEB - SOCIETE AGELID**

La Ville de Montbéliard a fait l'acquisition du progiciel LogipolWeb, progiciel utilisé par la Police Municipale pour les écrits judiciaires (main courante et infractions), auprès de la société AGELID.

Seule la société AGELID peut assurer la maintenance du progiciel et du serveur d'hébergement.

Cette société propose un contrat de maintenance et d'hébergement comprenant notamment :

- Une assistance technique et fonctionnelle
- Une maintenance corrective
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, sauf jours fériés

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance sans publicité ni mise en concurrence (article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique) avec la société AGELID – 20 rue de l'Eglise – 76220 ERNEMONT LA VILLETTE, prenant effet au 01.01.2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans, soit le 31/12/2027, pour un montant annuel de 636 € HT ferme (Abonnement de base et 1 licence pour 240 € HT ; Abonnement connexion licences 2, 3 et 4 pour 252€ HT ; Abonnement connexion licences 5, 6 pour 144 € HT).

#### **DECISION N° 2023-203 DU 23 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL - MARCHE 2021-081 – LOT N° 16 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE – RESILIATION**

Par décision n° 2021-172 du 13 octobre 2021, le marché de revêtement de sol souple pour le chantier de restructuration de la Maison Hirsch a été attribué à la société REVETEC (25720 AVANNE) pour un montant de 4 652,40 € HT.

La société REVETEC a fait part de sa volonté de ne pas poursuivre le marché.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder à la résiliation amiable du marché n°2021-081 du 16 novembre 2021, sans versement d'indemnité au titulaire, à compter du 01/01/2024.

#### **DECISION N° 2023-204 DU 26 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **COLLECTE DE PAPIERS USAGES DANS CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX**

Il est nécessaire de recycler et de valoriser le papier usagé.

Pays de Montbéliard Agglomération n'est pas en mesure de proposer un service de proximité dans l'hypercentre de la Ville de Montbéliard.

Le choix est de faire travailler une entreprise d'insertion.

Conformément aux articles L. 2112-2 à L. 2112-4, R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de traitement du papier « collecte - tri - destruction - recyclage » avec l'association « La Ressourcerie 90 » sise au numéro 3 rue de Soissons 90000 BELFORT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour un montant forfaitaire du tri et de la destruction de 228 € HT la tonne collectée (non soumis à la TVA) et pour un prix de collecte au kilomètre de 1,5 euros (non soumis à TVA), dans la limite de 5 000€ HT et pour une durée d'une année reconductible tacitement jusqu'au 31 décembre 2025, par période de 1 an.

#### **DECISION N° 2023-205 DU 26 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE AU LOGICIEL GEODP-PLACIER**

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour le matériel et pour le progiciel GEODP-PLACIER (Logiciel de droit de places de marchés) arrive à échéance au 31/12/2023.

La société SOGELINK propose un contrat de maintenance et d'assistance comprenant notamment :

- Un service de maintenance des interfaces, curative, évolutive et réglementaire ;
- Une mise à jour de la version du logiciel ;
- Un service d'assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Ce contrat de maintenance et d'assistance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance et d'assistance avec la société SOGELINK, sise 131 chemin du Bac à Traille – 69647 CALUIRE CEDEX prenant effet au 01/01/2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 1 an, maximum trois fois, soit jusqu'au 31/12/2027, pour un montant annuel de 968,04 € HT révisable selon la formule  $P = P_0 \times (S/S_0)$ .

#### **DECISION N° 2023-206 DU 26 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **GESTION EQUIPEMENTS DE SERVICE – AIRE DE SERVICES ET DE STATIONNEMENT CAMPING-CARS (CHAMP DE FOIRE ET CAPITAINERIE)**

La Ville a fait l'acquisition du logiciel Airepark de gestion des terminaux de paiement (TPA) auprès de la société Aireservices pour le règlement des différentes prestations sur les aires de services et de stationnements des camping-cars.

Seule la société Aireservices peut proposer un contrat de maintenance comprenant une assistance téléphonique à l'utilisation et à l'exploitation et une maintenance corrective du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société Aireservices un contrat de maintenance SOFT pour un montant annuel ferme de 1 080 € HT et un contrat abonnement téléphonique 4G annuel (avec sécurisation du transfert des flux monétiques) pour un montant annuel ferme de 564 € HT. Ces deux contrats sont conclus pour une durée de quatre ans.

#### **DECISION N° 2023-207 DU 28 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 5)**

##### **SAINT-SYMPHORIEN A MATHAY – AVENANT N°1 DE LA CONVENTION POUR INSTALLATION D'EQUIPEMENT RADIOTELEPHONIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE HIVORY**

Par convention en date du 19 novembre 2007, la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » en qualité de propriétaire de l'ouvrage du château d'eau dit Saint-Symphorien à Mathay, parcelle cadastrée section A numéro 935, la commune de Montbéliard propriétaire de l'assiette foncière de cet ouvrage, et VEOLIA, exploitant de cet immeuble au titre d'une délégation de service public arrivant à son terme le 31 décembre 2022, ont mis à disposition de SFR des emplacements dans l'emprise de l'immeuble susvisé aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie.

Dans le cadre d'un partenariat avec la société HIVORY, SFR lui a cédé l'ensemble de ses droits et obligations pour le site, objet de la convention, ainsi que les infrastructures passives du site.

La Société des Eaux de Pays de Montbéliard (SEPM) exploite l'ouvrage en lieu et place de VEOLIA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Deux antennes seront ajoutées, soit 6 au total (4 antennes + 2 faisceaux hertziens), et ce projet nécessite un renfort du massif sur lequel repose le pylône, ce qui portera la surface totale au sol de 46,30m<sup>2</sup> au lieu des 45,30m<sup>2</sup> maximum prévu au contrat.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure et signer un avenant n°1 à la convention en date du 19 novembre 2007, avec la société Ivory, PMA et SEPM aux conditions suivantes :

- Durée : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Redevance d'occupation annuelle : augmentée de 80 euros, appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les autres dispositions restent inchangées.

#### **DECISION N° 2023-208 DU 8 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **INHUMATION DES INDIGENTS AU CIMETIERE DE MONTBELIARD**

Le Maire doit pouvoir d'urgence à ce que toute personne décédée sur son territoire soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance (article L. 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'organisation des obsèques est gratuite pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes (article L. 2223-27 du CGCT).

Une consultation a été engagée auprès de quatre opérateurs funéraires par le biais de l'envoi d'un courriel avec une remise des offres fixée au 4 décembre 2023.

Considérant l'unique offre reçue qui après analyse, s'est avérée conforme aux prestations attendues, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise SA OGF – 31 rue de Cambrai – 75019 PARIS 19 – SIRET : 542 076 799.

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix aux quantités réellement exécutées et conformément aux plafonds prévus par l'accord-cadre, soit un minimum de 1000 € HT/an et un maximum de 5500 € HT/an.

Le marché est conclu pour une période initiale allant du 2 janvier 2024 jusqu'au 2 janvier 2025, reconductible trois fois par période de 1 an, soit jusqu'au 2 janvier 2028 maximum.

#### **DECISION N° 2023-209 DU 28 DECEMBRE 2023 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **ACTIVITES SPORTIVES 18/25 ANS- CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES – MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

La Ville de Montbéliard souhaite proposer des activités sportives spécifiques aux jeunes de 18 à 25 ans.

Pour permettre l'accès à ces activités à des jeunes des quartiers de la Petite-Hollande, de la Chiffogne et de la Citadelle, la Ville de Montbéliard souhaite faire appel à des prestataires extérieurs œuvrant déjà sur les territoires cités.

Considérant la spécificité des activités proposées par chaque prestataire et les circonstances particulières de réalisation des prestations, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, des contrats de prestations pour la période du 01/01/2024 au 05/07/2024 avec :

- L'association Team impact proposant une activité « Musculation » pour un montant de 2 520 € HT (21 prestations pour un montant forfaitaire de 120 €)
- L'association Petite-Hollande Basket proposant une activité « Basket » pour un montant de 1 260 € HT (21 prestations pour un montant forfaitaire de 60 €).

**DECISION N° 2024-001 DU 8 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**GESTION DES EQUIPEMENTS DE SERVICE – AIRES DE SERVICES ET DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CARS (CHAMP DE FOIRE ET CAPITAINERIE)**

La Ville a fait l'acquisition, auprès de la société Aireservices, de divers équipements de service destinés aux utilisateurs des aires de camping-cars et aux usagers du port de plaisance.

Seule la société Aireservices peut proposer un contrat de maintenance comprenant un contrôle périodique annuel, une assistance téléphonique et une maintenance corrective après diagnostic téléphonique avec les services techniques.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la société Aireservices un contrat de maintenance pour un montant annuel de 1 530 € HT pour une durée de 4 ans, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DECISION N° 2024-002 DU 10 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**MISSION DE COORDINATION URBAINE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE NPNRU – AVENANT N° 2**

La société QUI PLUS EST a été désignée titulaire du marché n°2019-050 « Mission de coordination urbaine et d'assistance à maîtrise d'ouvrage » passé avec la Ville de Montbéliard selon la procédure adaptée.

Un avenant n° 1 portant sur le transfert du marché n° 2019-050 a été réalisé au profit de la société ATHANOR Architectures.

Il est nécessaire, au regard des missions restant à réaliser dans le cadre de ce marché, de répartir différemment le coût et les missions entre le mandataire du groupement solidaire ATHANOR Architectures et ATELIER DU BOCAL.

La nouvelle répartition des prestations entre ATHANOR Architectures et ATELIER DU BOCAL est la suivante :

| Missions  | Libellé de la mission                   | Répartition initiale HT ATHANOR | Répartition initiale HT ATELIER DU BOCAL | Nouvelle répartition HT ATHANOR | Nouvelle répartition HT ATELIER DU BOCAL |
|-----------|-----------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|
| Mission 1 | Assistance Globale de la collectivité   | 47 600,00€                      | 15 000,00€                               | 58 700,00€                      | 11 400,00€                               |
| Mission 2 | Coordination urbaine et conseil qualité | 8 400,00€                       | 4 800,00€                                | 2 700,00€                       | 0,00€                                    |
| Mission 3 | Conception, Études de faisabilité       | 7 200,00€                       | 3 600,00€                                | 10 800,00€                      | 3 000,00€                                |
| Total     |                                         | 63 200,00€                      | 23 400,00€                               | 72 200,00€                      | 14 400,00€                               |
|           |                                         | 86 600,00€                      |                                          | 86 600,00€                      |                                          |

Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant global du marché.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter la nouvelle répartition financière des prestations entre ATHANOR Architectures et ATELIER DU BOCAL et de signer l'avenant n°2 portant sur la modification de l'annexe 2 de l'acte d'engagement, suite à une nouvelle répartition des missions et de leurs coûts.

**DECISION N° 2024-003 DU 10 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL AVENANTS  
N° 1 LOTS N° 8, 9, 10 ET 12 – AVENANT N° 3 LOT N° 5**

Considérant les décisions n°2021-172 du 13 octobre 2021 et n°2021-197 du 7 décembre 2021 attribuant les marchés de travaux pour la restructuration de la maison Hirsch aux entreprises suivantes :

- Lot n°5 (PY ELIAS) pour un montant de 155 464,51 € HT
- Lot n°8 (DE STEFANO) pour un montant de 79 471,45 € HT
- Lot n°9 (SMC) pour un montant de 39 064,90 € HT
- Lot n°10 (SCHINDLER) pour un montant de 22 450,00 € HT
- Lot n°12 (ID VERDE) pour un montant de 55 305,63 € HT

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value et moins-value.

Conformément à l'article R. 2194-8 et R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants relatifs aux marchés suivants :

- Marché n°2021-084, lot n° 5 Couverture-Etanchéité-Zinguerie pour un montant de 3 116,08 € HT
- Marché n°2021-074, lot n° 8 : Chape-Carrelage-Faïence pour un montant de 10 719,22 € HT
- Marché n°2021-075, lot n° 9 : Serrurerie-Métallerie pour un montant de - 2 819,40 € HT
- Marché n°2021-076, lot n°10 : Ascenseur pour un montant de 3 350,00 € HT
- Marché n°2021-078, lot n°12 : VRD pour un montant de - 853,17 € HT

**DECISION N° 2024-004 DU 15 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 5)**

**BAIL COMMERCIAL AVEC BERNARD RENE – LOCAUX 12 PLACE DENFERT ROCHEREAU**

Le bail commercial signé les 8 et 15 février 2016 mettant à disposition de Monsieur BERNARD René la cellule commerciale au 12 place Denfert Rochereau à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, a pris fin le 31 mars 2022.

Par acte extrajudiciaire, la Ville de Montbéliard a signifié à Monsieur BERNARD René un congé avec offre de renouvellement.

Monsieur BERNARD René souhaite continuer à utiliser ce local pour y installer son activité commerciale.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec Monsieur BERNARD René un nouveau bail commercial aux conditions suivantes :

- Désignation : locaux d'une surface de 65 m<sup>2</sup> sis 12 place Denfert Rochereau, au rez-de-chaussée du bâtiment des Halles.
- Durée : neuf années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.
- Loyer : 4 152,52 € par an, révisable par périodes triennales suivant l'indice des loyers commerciaux et payable par trimestre et d'avance.
- Charges : en l'absence de compteur individuel, refacturation par la Ville de Montbéliard de l'eau en fonction du relevé sous compteur.

**DECISION N° 2024-005 DU 17 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 2)**

**TARIF DE L'ACTIVITE SOIREES CAN 2024 PROGRAMMEES LE 24 JANVIER, LE 30 JANVIER ET LE 7 FEVRIER 2024**

La municipalité a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2023-27.02-20, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 2,50 € par personne le tarif applicable pour l'activité « soirées CAN » 2024 programmées le mardi 24 janvier, le mardi 30 janvier et le mercredi 7 février 2024.

#### **DECISION N° 2024-006 DU 17 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

#### **REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMBE AUX BICHES - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE**

Il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle de la Combe aux Biches.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 11 décembre 2023.

Considérant les 51 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses et considérant que pour le lot n° 1 – Locaux modulaires, aucune offre n'a été reçue, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déclarer sans suite pour motif d'infructuosité le lot n° 1 – Locaux modulaires, selon les dispositions de l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique et de signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 2 : VRD - Aménagements extérieurs avec l'entreprise SURLEAU BTP (70400 SAULNOT), pour un montant de 78 345,15 € HT
- Lot n° 3 : Démolition - Gros Œuvre avec l'entreprise PARIETTI (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 199 914,69 € HT
- Lot n° 4 : Charpente bois / Ossature bois avec l'entreprise SOGYCOBOIS (90140 FROIDEFONTAINE), pour un montant de 123 201,25 € HT
- Lot n° 5 : Couverture / Etanchéité avec l'entreprise SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS (25290 ORNANS), pour un montant de 42 668,30 € HT
- Lot n° 6 : Isolation thermique extérieure / Bardage avec l'entreprise CABETE FACADES (90400 TREVENANS), pour un montant de 137 543,17 € HT
- Lot n° 7 : Menuiseries extérieures avec l'entreprise ALU FACTORY (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 90 905,00 € HT
- Lot n° 8 : Plâtrerie peinture avec l'entreprise PARGAUD (25420 BART), pour un montant de 133 822,61 € HT
- Lot n° 9 : Menuiserie intérieure bois avec l'entreprise VD MENUISERIE (25110 BAUME LES DAMES), pour un montant de 63 219,73 € HT
- Lot n° 10 : Carrelage / Faïence avec l'entreprise BFC REVETEMENT (25480 ECOLE VALENTIN), pour un montant de 23 806,69 € HT
- Lot n° 11 : Sols souples avec l'entreprise MSB REVETEMENT (71390 SAINT-BOIL), pour un montant de 30 182,10 € HT
- Lot n° 12 : Plafond modulaire avec l'entreprise 3PCI (25870 CHATILLON LE DUC), pour un montant de 13 731,34 € HT
- Lot n° 13 : Electricité avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 59 185,00 € HT
- Lot n° 14 : Chauffage ventilation sanitaire avec l'entreprise G2T (25200 BETHONCOURT), pour un montant de 216 840,51 € HT

**DECISION N° 2024-007 DU 19 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**DEMOLITION USINE PYRA - MARCHE N°2023-050 BELFORT TOUS TRAVAUX - AVENANT N° 1**

Par décision n°2023-170 du 8 novembre 2023, le marché de travaux pour la démolition de l'ancienne usine Pyra a été attribué à l'entreprise BELFORT TOUS TRAVAUX (90170 ANJOUTEY) pour un montant de 58 053,90 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n°1 relatif au marché n° 2023-050 pour un montant de 1 868,00 € HT.

**DECISION N° 2024-008 DU 23 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**CONTRAT DE SERVICES – MAINTENANCE FIREWALLS**

La Ville a fait l'acquisition auprès de la société SFR BUSINESS d'équipements de sécurité informatique (Firewalls) et il y a lieu d'en assurer la maintenance.

Le contrat de services (maintenance et services associés) actuel avec la société SFR BUSINESS prendra fin au 09/03/2024.

La société SFR BUSINESS propose un contrat de services comprenant la maintenance des équipements Firewalls et des services associés qui correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les crédits disponibles.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de services « Firewalls » pour la période du 9 mars 2023 au 8 septembre 2024 (6 mois non reconductible), avec la société SFR BUSINESS, 12 avenue de l'Océanie, ZA Courtaboeuf, 91940 LES ULIS, pour un montant 984.05 € HT.

**DECISION N° 2024-009 DU 25 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DES KITS BANCAIRES POUR HORODATEURS - 2024 A 2026**

La collectivité a des besoins en matière d'entretien des kits de paiements sur les horodateurs.

Seule la société FLOWBIRD est en mesure d'assurer cette prestation.

Ce contrat de service convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le montant annuel de la maintenance par appareil s'élèvera à 408,00 € HT, soit un montant annuel pour 44 unités à 17 952,00 € HT.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance, avec la société FLOWBIRD mentionnée ci-dessus au prix annuel tel que susmentionné, hors révision, pour une durée de 1 an, avec reconduction expresse par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2026 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

L'ensemble de ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DECISION N° 2024-010 DU 24 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS LOISICIEL, RESTOCARTE, SCOLARICIEL, KIOSQUE FAMILLE, SPORT ET CULTURE, INTERFACE LDAP, INTERFACE DE POINTAGE, LOGICIEL DE POINTAGE – SOCIETE TECHNOCARTE**

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour les logiciels Technocarte est arrivé à échéance au 31/12/2023 et seule la société Technocarte assure la maintenance de ces logiciels.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance comprenant notamment :

- Un service d'assistance fonctionnel et technique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 les jours ouvrés,
- La fourniture des mises à jour du logiciel.

Ce nouveau contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un nouveau contrat de maintenance avec la société Technocarte pour un montant annuel de 9 138.70 € HT, révisable selon la formule : prix de l'année antérieure x (0,15 + 0,85 x S/S0), contrat d'une durée de 12 mois, puis renouvelable tacitement 4 fois par période d'un an jusqu'au 31/12/2028.

**DECISION N° 2024-011 DU 31 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 16)**

**DEDOMMAGEMENT DOMMAGES CERCUEIL A MONSIEUR RUGGERI**

Lors du dépôt de cercueil de Madame RUGGERI dans le caveau provisoire du cimetière de Montbéliard, le cercueil a été abîmé suite à une chute.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

La famille RUGGERI accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande une indemnisation du dommage subi.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec la famille RUGGERI représentée par Monsieur RUGGERI Luciano et ses ayants droits, par lequel ces derniers renoncent définitivement à toute action contentieuse ; et se déclarent intégralement remplis de leurs droits à quelque titre que ce soit et réparés de leur entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard et de régler la facture envoyée à la Ville de Montbéliard par l'entreprise Carrara dont le montant correspond aux dégâts matériels et psychologiques subis.

**DECISION N° 2024-012 DU 31 JANVIER 2024 (L 2122.22 alinéa 2)**

**TARIF DE L'ACTIVITE SOIREE REPAS ET SPECTACLE A L'AXONE, PROGRAMMEE LE 03 FEVRIER 2024**

La municipalité a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2023-27.02-20 qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 12,00 € par personne le tarif applicable pour l'activité soirée repas et spectacle à l'Axone de Nej, programmée le samedi 3 février 2024.

**DECISION N° 2024-013 DU 2 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**CONTRATS DE MAINTENANCE DES PARKINGS EN OUVRAGE - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE**

Il est nécessaire, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de procéder à la maintenance préventive et corrective des diverses installations des parkings en ouvrage.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée par le biais de lettres de consultation, avec une remise des offres fixée au 15 décembre 2023.

Le montant des prestations s'élèvera, pour la durée totale des contrats, aux montant suivants :

| Type de maintenance                                            | Localisation                              | Société retenue | Prix en € HT |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|--------------|
| Ascenseur                                                      | Parking des Blancheries côté est          | SCHINDLER       | 3 404,00     |
| Ascenseur                                                      | Parking des Blancheries côté ouest        | SCHINDLER       | 3 204,00     |
| Ascenseur                                                      | Parking des Alliés                        | SCHINDLER       | 2 804,00     |
| Portes coupe feux (11 unités) et rideau pare-flammes (1 unité) | Parkings : Velotte – Alliés               | SCHINDLER       | 7 920,00     |
| Grilles et portes d'accès (20 unités)                          | Parkings : Alliés – Blancheries - Velotte | SCHINDLER       | 13 200,00    |

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les contrats de maintenance, avec la société SCHINDLER aux prix tels que susmentionnés, hors révision, pour une durée de 4 ans.

L'ensemble des contrats prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DECISION N° 2024-014 DU 6 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**CONTRAT DE MAINTENANCE DES CENTRALES DE DETECTION DU MONOXYDE DE CARBONE DES PARKINGS DES ALLIES ET VELOTTE**

Il est nécessaire de procéder à l'entretien et à la maintenance des centrales de détection du monoxyde de carbone des parkings des Alliés et Velotte qui permettent, en cas de détection de ce gaz, de renforcer la ventilation des locaux et de fermer les grilles et portes d'accès et d'ouvrir les sorties.

Seule la société DRÄGER est en mesure d'assurer cette prestation.

Ce contrat de service convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance, avec la société DRÄGER, pour le montant de 3 241,42 € HT révisable, pour une durée de 1 an, avec tacite reconduction par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de reconduction de 4 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2027 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DECISION N° 2024-015 DU 2 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN BAUHIN - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE**

Il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement de la rue Jean Bauhin.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles R. 2123-1 du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 15 janvier 2024.

Considérant les 8 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : V.R.D. : ROGER MARTIN (90400 ANDELNANS) pour un montant de 309 842,50 € HT
- Lot n°2 : Aménagements paysagers : ID VERDE (90600 GRANDVILLARS) pour un montant de 112 265,08 € HT (tranche ferme : 58 450,66 € HT, tranche optionnelle 1 : 34 349,20 € HT, tranche optionnelle 2 : 19 465,22 € HT).

**DECISION N° 2024-016 DU 4 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 16)**

**ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR LENNY HAMANE**

Un sinistre a eu lieu le 23 janvier 2024 à Montbéliard au cours duquel Monsieur Lenny HAMANE qui circulait avec son véhicule avenue Gambetta a roulé dans un nid de poule et a endommagé son pneu et il est nécessaire de le remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur Lenny HAMANE accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage HB MOTORS – 24 avenue Jean Jaurès – 25400 AUDINCOURT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Lenny HAMANE, par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard et de procéder au remboursement de la facture HB MOTORS à Monsieur Lenny HAMANE, pour la somme de 270,00 € (deux cent soixante-dix euros).

**DECISION N° 2024-017 DU 9 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

**RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE LA COMBE AUX BICHES - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – ARCHICREO - AVENANT N° 2**

Par décision n° 2023-029 du 9 mars 2023, le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restructuration de l'école maternelle la Combe-aux-Biches a été attribué au cabinet ARCHICREO pour un montant de 106 950,00 € HT.

Considérant la création de la SAS AACT+ résultant de la fusion du cabinet ARCHICREO avec le cabinet ARCHI+TECH en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2023-024 afin de formaliser la substitution du titulaire ARCHICREO par la société SAS AACT+ - sise 3 Chemin des Ecoles de Tilleroyes – 25000 BESANCON, dans tous les droits et obligations découlant de ce marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **DECISION N° 2024-018 DU 9 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 27)**

##### **PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

La réalisation des travaux pour les projets suivants doivent faire l'objet de demandes d'autorisations d'urbanisme :

- **44 rue de Belfort (permis de démolir)**  
Démolition du bâtiment
- **Ecole élémentaire Jules Grosjean (déclaration préalable)**  
Réfection de la toiture et des façades
- **Ecole maternelle Citadelle (déclaration préalable)**  
Remplacement des menuiseries extérieures

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer, pour les opérations susmentionnées, les demandes d'autorisations d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

#### **DECISION N° 2024-019 DU 14 FEVRIER 2024 (L 2122.22 alinéa 4)**

##### **LOCATION, MONTAGE, DEMONTAGE, MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE**

Par décision n° 2023-148, le Maire a été autorisé à signer le marché de mise en place et de gestion d'une patinoire temporaire dans le cadre des animations programmées pour les Lumières de Noël 2023.

Le marché est assorti d'une clause d'actualisation.

Les indices de la formule d'actualisation des prix définis au contrat sont inappropriés et sans rapport avec l'objet du marché de sorte qu'il ne serait pas possible que l'une des parties s'en prévale de bonne foi.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 fixant le prix définitif du marché non actualisé avec l'entreprise Synerglaç, 5 rue de la Forêt - 68990 HEIMSBRUNN.

## REPERTOIRE ALPHABETIQUE

| <u>Numéro/Date</u><br><u>Délibération</u> |                                                                                                                                                                  | <u>Pages</u> |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>- A -</b>                              |                                                                                                                                                                  |              |
| <b>2024-04.03-7</b>                       | Aire de jeux intergénérationnelle à la Petite-Hollande – Modification du plan de financement                                                                     | 12           |
| <b>2024-04.03-8</b>                       | Acquisition 4 rue des Tours – Consorts GINDRAT                                                                                                                   | 13           |
| <b>2024-04.03-15</b>                      | Assurance Dommages aux Biens – Marché n°2021-086 – Avenant CCAS                                                                                                  | 34           |
| <b>2024-04.03-16</b>                      | Assurance flotte automobile – Marché n°2021-087 – Augmentation de la prime – Avenant                                                                             | 35           |
| <b>- C -</b>                              |                                                                                                                                                                  |              |
| <b>2024-04.03-1</b>                       | Conseil Municipal – Installation de Madame Brigitte JACQUEMIN – Conseillère Municipale                                                                           | 2            |
| <b>2024-04.03-2</b>                       | Commissions Municipales – Nomination de membres suite à l'installation de Madame Brigitte JACQUEMIN                                                              | 2            |
| <b>2024-04.03-3</b>                       | Conseil Municipal – Représentations du Conseil Municipal à différents organismes                                                                                 | 3            |
| <b>2024-04.03-4</b>                       | Conseil Municipal – Modification du Règlement Intérieur – Expressions politiques dans les supports de communication de la Ville – Page Facebook et site Internet | 3            |
| <b>2024-04.03-5</b>                       | Château Montbéliard Wurtemberg – Commission d'Appel d'Offres dédiée – Election des membres                                                                       | 6            |
| <b>2024-04.03-6</b>                       | Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre                                                                           | 7            |
| <b>2024-04.03-20</b>                      | Château Montbéliard Wurtemberg – Plan de financement des événements                                                                                              | 37           |
| <b>2024-04.03-23</b>                      | Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Compagnie Gakokoé et la Ville de Montbéliard                                                              | 42           |
| <b>- D -</b>                              |                                                                                                                                                                  |              |
| <b>2024-04.03-9</b>                       | Déclassements rétroactifs – Anciennes parcelles BE 345 et BE 354 – Pied des Gouttes                                                                              | 14           |
| <b>2024-04.03-12</b>                      | Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2024                                                                            | 15           |

|                      |                                                                                                                                                                                                                 |    |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>2024-04.03-13</b> | Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Année 2024                                                                                                                | 32 |
|                      | Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal                                                                                                                                                   | 47 |
| <b>- E -</b>         |                                                                                                                                                                                                                 |    |
| <b>2024-04.03-19</b> | Ecoles – Demandes de subventions                                                                                                                                                                                | 37 |
| <b>- L -</b>         |                                                                                                                                                                                                                 |    |
| <b>2024-04.03-29</b> | Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Signature d'une convention de soutien avec l'éco organisme CITEO                                                                                                   | 45 |
| <b>- M -</b>         |                                                                                                                                                                                                                 |    |
| <b>2024-04.03-14</b> | Mise aux enchères des bijoux issus de la succession de Madame Thérèse ROVELLI                                                                                                                                   | 34 |
| <b>2024-04.03-21</b> | Musées de Montbéliard – Don de maquettes – Signature d'une convention                                                                                                                                           | 39 |
| <b>2024-04.03-22</b> | Musées de Montbéliard – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Aide au récolement des collections – Education Artistique et Culturelle – Conservation préventive 2024 | 40 |
| <b>2024-04.03-27</b> | Marché de fourniture de matériaux et matériels pour bâtiments, voirie et espaces publics – Lot n°6 : Bois ouvrés – Années 2023-2026 – Avenant de transfert société PANOFRANCE                                   | 44 |
| <b>- P -</b>         |                                                                                                                                                                                                                 |    |
| <b>2024-04.03-17</b> | Protection fonctionnelle – Indemnisation des agents                                                                                                                                                             | 36 |
| <b>2024-04.03-18</b> | Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois                                                                                                                                                       | 36 |
| <b>2024-04.03-24</b> | Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions                                                                   | 42 |
| <b>2024-04.03-25</b> | Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions                                                                    | 43 |
| <b>2024-04.03-28</b> | Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)                                                        | 44 |
| <b>- R -</b>         |                                                                                                                                                                                                                 |    |
| <b>2024-04.03-10</b> | Rachat par DALKIA du bien sis 48 B route d'Audincourt en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté (EPF)                                                                      | 14 |
| <b>2024-04.03-26</b> | Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions                                                                                                                                                  | 43 |

**- S -**

|                      |                                                                                                                                                             |    |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>2024-04.03-11</b> | Salles municipales – Mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre des élections européennes de 2024 | 15 |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|